

Spécial INSERM

Sommaire

	Pages
Edito	2
Election au Conseil d'Administration INSERM 2005 : Résultats	3
Conseil d'Administration du 7 avril 2005 :	4-5
Conseil d'Administration du 16 juin 2005 :	6-7
Communiqué de presse du SNTRS-CGT : A propos de l'installation de l'Institut National du Cancer (InCa)	8
Compte Rendu Conseil Scientifique du 13 au 24 juin 2005	9-10
Dossier Conseil Scientifique : Evaluation des Centres de Recherche	
- Communiqué de presse du SNTRS-CGT : Coup de force à l'INSERM au mépris de la loi	11
- Lettre du DG INSERM du 25 mai 2005	12-13
- Recours en référé au Tribunal Administratif de Paris	14-16
Résultats des Elections au CNAS du CAES 2005 - Elus SNTRS au CNAS	17
Compte Rendu du CNAS et de l'AG du CAES du 16 juin 2005	18-21
Lettre du SNTRS : auditions des concours internes IE le lundi de Pentecôte	22
Bilan des CAP ITA 2004 : réunion du 18 mai 2005	23
Compte Rendu CPTC du 18 Février 2005	24-25
Compte Rendu CPTC du 11 mai 2005	26-27
Compte Rendu CHS INSERM du 11 mai 2005	28-29
Tract du SNTRS sur les Fuites d'amiante à Necker – Une bonne nouvelle !	30
Compte Rendu CNPS du 21 juin 2005	31
Liste des représentants SNTRS aux CSHS	32

**Prochaine Commission Exécutive de la Section INSERM du SNTRS CGT
le Vendredi 9 septembre 2005**

**Prochain Bureau de la Section INSERM du SNTRS CGT
le Vendredi 2 septembre 2005 de 9H à 13H**

EDITO

Une rentrée sous le signe de l'action !

Vous êtes sans doute soit déjà en vacances soit en train de les préparer. Après un premier semestre 2005 chargé d'actions fortes des personnels de la recherche (manifs des 4 février, 9 mars, 20 mai) dans la continuité du mouvement de 2004, après la victoire du non au référendum sur le traité constitutionnel européen, ces vacances sont sans doute les bienvenues et amplement méritées !

Il s'en est suivi un changement de gouvernement et un changement de nos ministres de tutelle. L'annonce de la création de 3 000 nouveaux postes statutaires dans les organismes de recherche et à l'université (enseignants-chercheurs, chercheurs, ITA et IATOS) a été confirmée pour le budget 2006 mais il n'y a toujours rien sur une véritable programmation pluriannuelle des emplois jusqu'en 2010. De même si le gouvernement annonce un milliard de plus à la recherche en 2006, c'est toujours en attribuant les 2/3 de ces crédits sous forme de cadeaux fiscaux aux entreprises avec le crédit impôt recherche ou pour des financements sur projets avec l'ANR. La future Loi d'Orientation et de Programmation (LOP) de la Recherche n'est toujours pas officiellement sortie, sans doute pendant l'été.

Les organisations syndicales (sauf le SGEN CFTD) ont rédigé un « memorandum » résumant les principales revendications de tous les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Une carte-pétition est en cours de signature (<http://www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=965>) pour peser sur les négociations que le ministère a annoncées. En fait, les rencontres entre les syndicats, SLR et le représentant du ministère, Monteil, durant la semaine du 4 au 7 juillet, n'étaient qu'une parodie de concertation : Monteil ne pouvant s'engager sur aucune de nos revendications ! (voir les comptes rendus de ces rencontres sur le site Web de l'UGICT).

Il faut donc se mobiliser pendant cette période de congés en signant la carte-pétition et il faudra

peser encore plus fort à la rentrée !!

Les dernières élections, tant à l'INSERM (CAES et Conseil d'Administration) qu'au CNRS (Conseil d'Administration et Conseil Scientifique), ont montré un progrès du SNTRS CGT aussi bien chez les ITA que chez les chercheurs. Ce qui confirme que les personnels sont de plus en plus attentifs à nos actions. Reste que, pour autant, l'organisation du syndicat à l'INSERM a encore besoin d'être beaucoup améliorée en particulier pour qu'il y est une véritable vie syndicale de proximité sur les sites, ce qui impose une relance, voir la création, de sections syndicales avec des militants nouveaux pour les animer. Pour cela il faut évidemment renforcer le syndicat en proposant largement autour de nous l'adhésion au SNTRS.

Ce sera une des tâches du prochain 25^{ème} Congrès du SNTRS CGT qui se tiendra du 29 novembre au 2 décembre 2005 à Fréjus : il serait important qu'il y ait une forte présence des délégués des sections INSERM ! Dans le cadre de ce Congrès, la Conférence Nationale de la section INSERM du SNTRS CGT aura lieu le 18 novembre 2005 en région parisienne : réservez dès maintenant cette date, l'accès à cette réunion étant ouvert à tous les adhérents INSERM du SNTRS CGT. Ce sera l'occasion de faire le point de la situation à l'INSERM, d'élire et de renforcer la Commission Exécutive et le Bureau de la section INSERM (avis aux éventuelles candidatures, merci de vous faire connaître dès maintenant !!).

En espérant que vous profitez bien de vos vacances, j'espère vous retrouvez tous en forme pour la rentrée et nombreux à la Conférence Nationale INSERM !!

Jean KISTER

Secrétaire de la section nationale INSERM du SNTRS CGT

**25^{ème} Congrès du SNTRS CGT
du 29 novembre au 2 décembre 2005 à Fréjus
Conférence Nationale de la section INSERM du SNTRS CGT
le Vendredi 18 novembre 2005**

Résultats des élections au Conseil d'Administration INSERM 2005 :

Faits marquants :

Très forte baisse de la participation : -7,8% (-188 voix) chez les ITA ; -8,7% (-118 voix) chez les chercheurs !

Progression continue du SNTRS CGT : +2,9% chez les chercheurs, +2,6% chez les ITA mais on garde 1 seul siège (ITA) et on « loupe » pour 14 voix le deuxième siège chez les chercheurs !

Légère progression du SNCS FSU (+0,7%) chez les chercheurs avec le gain deuxième siège au détriment du SNIRS CGC. Chute du SGEN CFDT (-2,2% ITA et -2% chercheurs) et déclin du SNIRS CGC (-1,6% ITA et -1,6% chercheurs). Léger progrès de la CFTC de +1,2% chez les ITA.

Le fait majeur est la forte chute de la participation cette année aussi bien chez les ITA que chez les chercheurs soit au total une chute de 8,2% (moins 306 voix !). En dehors du vote en période de début de vacances, il faut s'interroger sur ce fait qui touche sans doute surtout les plus jeunes nouvellement recrutés et aussi certains de nos collègues qui doivent se sentir découragés vu les blocages de carrières. Cela questionne l'efficacité de l'action syndicale, malgré le mouvement exceptionnel de luttes depuis plus d'un an. Il n'est pas surprenant dans ce contexte de constater que **les syndicats les plus en pointe dans ce mouvement sont ceux qui progressent, et en particulier le SNTRS CGT qui est celui qui progresse le plus !**

Collège ITA :

Le SNTRS CGT progresse de 2,6% avec 39,1% (1 élu : Jean KISTER), et passe ainsi nettement devant le SGEN CFDT qui chute de 2,2% avec 35,9% (une élue). L'écart est même plus important qu'en 1999. Le SNIRS continue sa chute régulière avec 15,5% (-1,6%) mais garde son élu. La CFTC progresse légèrement de 1,2% avec 9,5%.

Collège Chercheurs :

Avec une légère augmentation de 0,7% avec 47,2% le SNCS gagne enfin le deuxième siège au détriment du SNIRS qui chute de 1,6% avec 12,2%. Mais il a manqué 14 voix au SNTRS pour gagner ce deuxième siège du fait que pour la première fois nous passons devant le SNIRS .. pour UNE voix !! **Le SNTRS progresse de 2,9% avec 12,3%** et est le seul à gagner 13 voix alors qu'il y a 120 exprimés en moins ! Le SGEN chute de près de 2% avec 28,3% (1 élus)

Sur le Total ITA plus Chercheurs :

Le SGEN reste le premier syndicat (32,7%, -2,15%) mais l'écart se resserre avec le **SNTRS (27,9% et +2,6%)**. Le SNCS est à 19,7% (+0,4%) et la CFTC à 5,6% (+0,7%). Le SNIRS chute de 1,6% avec 14,1% et perd un élu. Le rapport de force au CA est donc le suivant : 2 SGEN, 2 SNCS (+1), 1 SNTRS et 1 SNIRS (-1).

Jean Kister

Elu sortant SNTRS CGT au CA INSERM

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSERM 2005

	Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
ITA	2665	2710	1385	1197	1370	1185	114	113	522	425	234	184	500	463
Collège 2			51,97	44,17	51,41	43,73	8,32	9,54	38,10	35,86	17,08	15,53	36,50	39,07
Différence %				-7,80		-7,68		1,21		-2,24		-1,55		2,58
Différence voix				-188		-185		-1		-97		-50		-37
Nombre d'Elus (3 sièges) :							(0)	(0)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Noms des Elus (2005) :									BACHELET C-M		GOUDOU Danièle		KISTER Jean	

	Inscrits		Votants		Exprimés		SNCS-FSU		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT		
	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	
CHERCHEURS	1942	2063	971	853	965	845	449	399	292	239	133	103	91	104	
Collège 1			50,00	41,35	49,69	40,96	46,53	47,22	30,26	28,28	13,78	12,19	9,43	12,31	
Différence %				-8,65		-8,73		0,69		-1,98		-1,59		2,88	
Différence voix				-118		-120		-50		-53		-30		13	
Nombre d'Elus (3 sièges) :							(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(0)	(0)	(0)	
Noms des Elus (2005) :							FARMAN Nicole		VAQUERO Catherine						
							LIAUTARD Jean-Pierre								

Inscrits		Votants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT		SNCS-FSU	
2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005	2002	2005
4607	4773	2356	2050	2335	2030	114	113	814	664	367	287	591	567	449	399
		51,14	42,95	50,68	42,53	4,88	5,57	34,86	32,71	15,72	14,14	25,31	27,93	19,23	19,66
			-8,19		-8,15		0,68		-2,15		-1,58		2,62		0,43
			-306		-305		-1		-150		-80		-24		-50
Nombre d'Elus (6 sièges) :						(0)	(0)	(2)	(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)

La séance du CA a été retardée de plus d'une heure en raison de la **visite (non annoncée) du Ministre délégué à la Recherche, François d'Aubert**, lequel a eu un entretien avec Bréchet et Madame Capron, Présidente du CA. Ensuite, d'Aubert est venu « saluer » les membres du CA qui attendaient au café ... en nous annonçant que le gouvernement allait donner 3000 postes nouveaux en 2006, et qu'il continuerait ensuite son effort par étapes. Je lui ai fait la remarque qu'il était dommage que le gouvernement ait « sauté » l'étape 2005, avec aucune création de postes pour les EPST !!

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) PV du CA du 2 décembre 2004 (adopté à l'unanimité)
- 2) **Exposé de politique générale de Bréchet**, DG INSERM : 73 diapositives soit environ une heure de baratin, dont l'essentiel est déjà connu !!
- 3) **GIP INCa** (Institut National du Cancer) : point rajouté à l'ordre du jour et dossier remis en séance !!!
- 4) **Compte Financier 2004**
- 5) **Décision Budgétaire Modificative (DBM) N°1** du budget 2005
- 6) Dons et Legs (adopté à l'unanimité)
- 7) Question diverse : **Modalités de l'évaluation des Centres de Recherche** par le Conseil Scientifique, question déposée par le SNTRS CGT.

1) Exposé de politique générale de Bréchet

De cet exposé fleuve, on peut retenir que le DG veut continuer sa politique de réorientation des équipes de l'INSERM sur les thématiques de recherche clinique à court terme, même s'il présente toujours un discours consensuel sur le « continuum entre recherche fondamentale et recherche clinique ». Ainsi, l'INSERM doit être un « promoteur des essais cliniques » et « doit se positionner dans une approche clinique » (avec un rôle accru de la filiale de droit privé « INSERM-Transfert »). Les « priorités thématiques » de l'INSERM seront définies dans ce cadre tout en continuant de soutenir « l'ensemble des spécialités biomédicales ».

Un des axes forts du DG est le développement des « ressources humaines » à l'INSERM consistant essentiellement à ce que le DG appelle le « ré-équilibre » entre « emploi temporaire et positions permanentes », ce qui en clair veut dire un développement des postes précaires en CDD aussi bien pour les jeunes chercheurs que pour les ingénieurs et techniciens. Ainsi l'INSERM dispose d'une « gamme de contrats » : Avenir, CDD 12-24 mois, CDD 3-5 ans. De fait, au budget 2005, il y a plus de recrutements sur CDD que sur postes statutaires à l'INSERM ! Il souhaite aussi « diversifier les profils de carrière et renforcer leur attractivité » avec sa fameuse théorie du 2/3 position statutaire et du 1/3 de salaire sur « contrats », avec les « contrats d'interface » (environ 1500 euros par mois pour 5 ans) et par la généralisation des primes « au mérite » aussi bien pour les chercheurs que pour les ITA ! Il y a aujourd'hui 235 chercheurs et ingénieurs sous contrats d'interface, l'objectif du DG étant d'atteindre 600 à 800 chercheurs bénéficiant de ce type de contrat dans les années à venir.

Concernant les structures de recherche, le DG veut développer une « politique de site » en favorisant des restructurations et la constitution de « centres de recherches », ceci afin « d'accroître leur visibilité internationale ». Pour Bréchet, le nombre de centres de recherche doit passer de 2 en 2001 à 15 en 2005-2006, et plus de 20 en 2007.

Une des diapositives du DG mérite d'être citée : il s'agit du « **classement des unités pour le budget 2005** » ! Classement A+ : 37 unités soit 10,14%, classement A : 160 unités soit 43,84%, classement B : 160 unités soit 43,84%, unités en « transition » : 8 unités soit 2,19% soit un total de 365 unités, auquel il faut rajouter 20 fermetures. Il faut savoir que ces classements (effectués par le comité de réflexion du DG ou CORES) sert de référence pour les dotations budgétaires et pour l'attribution des divers contrats, primes, postes ITA ... (les unités classées A+ ou A étant les seules à pouvoir obtenir 30% ou plus de budget par rapport aux unités classées B).

Débat :

J Kister (SNTRS) : Je suis intervenu pour dire que si on peut se féliciter de l'augmentation du nombre de postes de chercheurs et d'ITA en 2004 cela était du essentiellement au mouvement important des personnels de la recherche ! J'ai interrogé le DG sur la multiplication des « agences » (ANRS, ANR, INCa, ...) qui sont sur le périmètre des thématiques scientifiques de l'INSERM et sur le degré de maîtrise restant à l'Institut pour définir sa propre politique scientifique ? Bréchet a reconnu que mon « inquiétude était partiellement fondée ». Mais il a déclaré qu'en fait ces agences allaient permettre de développer les partenariats avec l'INSERM et que cela était plutôt une bonne chose (mais il ne m'a pas semblé être lui-même très convaincu de ses propres propos !!).

J Y Picard (SNCS) s'est inquiété des capacités de promotions CR1-CR2 cette année pouvant résulter en un

« barrage budgétaire » ce qui serait inacceptable. Le DG lui a répondu qu'il avait réagi aux diverses réactions à ce sujet (plusieurs CSS avaient voté des motions de protestation et refusé de classer les CR2), les capacités de promotions étant passées de 27 en 1999-2000 à 50 en 2004 et 2005.

2) M Capron (présidente du CA) donne alors lecture de la **question diverse déposée par le SNTRS sur les modalités d'évaluation des centres de recherches** par le Conseil Scientifique en juin 2005, en particulier la présence d'experts étrangers et l'usage de l'anglais. Consciente de l'importance de cette question, elle demande à **Jean Louis Martin, président du CS INSERM** et « invité » au CA, de bien vouloir informer les membres du CA sur ce sujet. Celui-ci a indiqué qu'il s'agissait de placer l'INSERM en « situation favorable quant à sa compétitivité internationale ». Il indique qu'il n'y avait pas obligation « au départ des experts avant la fin des débats du CS » et que le dispositif prévu est « respectueux de la loi » et « efficace ». Il conclut que, selon lui, un directeur candidat à un centre de recherche doit pouvoir maîtriser suffisamment l'anglais pour défendre son projet devant le CS et que cela serait même un des critères d'évaluation !

3) GIP Institut National du Cancer (INCa)

Nous avons eu le dossier sur la table et ce point n'était pas annoncé à l'ordre du jour, donc nous n'avons pas pu avoir une réflexion collective syndicale sur la création de ce GIP INCa. Il semblerait que le gouvernement ait agi dans la précipitation pour que les EPST concernés adoptent les statuts de ce GIP avant la fin avril 2005 ! Cet institut est une des conséquences du « Plan Cancer » lancé par le Président de la République en 2003 et confirmé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il sera une agence de moyen devant coordonner les différentes actions dans le domaine du cancer : prévention, épidémiologie, soins, dépistage, enseignement et recherche, notamment en assurant la gestion des 7 cancéropôles créés en 2004. Même si son directeur David Khayat (membre du CA INSERM) assure que l'INCa « ne se substituera pas aux organismes existants », il n'en reste pas moins qu'après l'ANRS (Sida et hépatites), c'est la deuxième agence thématique créée en recherche biomédicale en dehors de l'INSERM, et d'autres sont à venir : Agence de Santé Publique (loi votée en 2004), plan Santé-Travail 2005-2009 avec une nouvelle « agence », ... (Voir le communiqué du SNTRS CGT dans ce numéro). Il ressort des débats confus au CA que le projet de statut du GIP INCa n'était pas complet et comportait même des erreurs (sur la propriété intellectuelle par exemple) au point que la Présidente du CA a décidé de faire voter « l'accord de principe à la participation de l'INSERM au GIP INCa » avec délégation au DG pour signer la convention définitive. Un vote avec une seule abstention a eu lieu dans cette confusion, les élus ayant été un peu pris au dépourvu !! (c'est une auto-critique car après réflexion, j'aurais du au moins m'abstenir voire voter contre !). Au CA suivant du 16 juin 2005, j'ai demandé que le Conseil soit de nouveau saisi au sujet du GIP de l'INCa lors de ce conseil et qu'un nouveau vote formel ait lieu au prochain CA avec un dossier complet et définitif. Je n'ai pas été suivi par la présidente et ce point n'a pas été revu au CA du 16 juin.

4) Compte Financier 2004

Les nouvelles sont bonnes : le budget de 2004 a augmenté de 8% et les recettes de 10% !! L'année 2004 a été, selon Douchin, une « année de rattrapage » par rapport aux suppressions de crédits des années 2002 et 2003. Le fonds de roulement a augmenté de 9 millions d'euros passant de 50 millions à 59 millions d'euros. Pour l'administration ces résultats satisfaisants sont dues en grande partie ... « à l'arrivée à maturité du logiciel SAFIr » !! (sic). Là encore, j'ai fait remarquer que, si SAFIr marche sans doute mieux, l'augmentation des crédits de l'INSERM est surtout due aux remboursements par l'état des crédits bloqués en 2002 et 2004, ce qui étaient l'une des revendications des actions des personnels de la recherche de début 2004 !!

A noter qu'en 2004, les dépenses de personnels représentent 64% des dépenses, le fonctionnement 28% et l'investissement 8%. Les ressources propres s'établissent à 46% des ressources totales.

Le compte financier 2004 a été adopté à l'unanimité par le CA.

5) Décision Budgétaire Modificative (DBM) N°1

La DBM N°1 consiste à incorporer au budget primitif 2005 le report de crédits consécutifs à l'exécution du budget 2004 soit 53,9 Millions d'euros (38,7 millions d'euros de commandes engagées non mandatées et 15,2 millions d'euros de reports non engagés). Après cette DBM N°1, le budget 2005 de l'INSERM est porté à 553 Millions d'euros soit une hausse de 10,8% par rapport au budget primitif. Cette DBM a été votée à l'unanimité par le CA. Mr Douchin a demandé aux tutelles de renvoyer au plus tôt leur approbation afin d'éviter d'attendre le délai d'un mois pour verser ces crédits aux laboratoires.

CR rédigé par Jean KISTER, élu SNTRS CGT au CA INSERM

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) PV du CA du 7 avril 2005 (adopté à l'unanimité)
- 2) **Rapport d'activité 2004**
- 3) **Présentation des Programmes Nationaux de Recherches**
- 4) **Bilan Social 2004**
- 5) **Décision Budgétaire Modificative (DBM) N°2 du budget 2005**
- 6) **Note de procédure « principes généraux en matière de tarifications »**
- 7) Eméritat à Mr Henri KORN (adopté à l'unanimité)
- 8) Dons et Legs (adopté à l'unanimité)

1) **Rapport d'activité 2004 :**

Le « rapport d'activité » est un document de 168 pages comprenant à la fois l'exposé de la politique du DG, des exposés des principaux résultats scientifiques par disciplines (selon les thématiques des CSS), la politique de valorisation et de partenariat, le bilan financier et les résultats comptables. A noter que la partie sur les ITA représente 3 pages sur les 168 du rapport, tout un symbole !! Le DG a insisté dans sa présentation de ce rapport d'activité sur les 4 priorités de l'INSERM : 1) l'évaluation des programmes Avenir qui sont un succès, 2) les mots clefs sont : interdisciplinarité et recherche clinique, 3) être présent en Europe et au niveau International, 4) le partenariat public-privé par la future fusion du Département de valorisation de l'INSERM (DVTT) et la filiale privée INSERM-Transfert (dont la décision est prévue pour le prochain CA de la rentrée).

Plusieurs membres du CA, dont les élus **SNTRS, SGEN et SNCS**, ont critiqué l'aspect confus et très hétérogène de ce rapport d'activité. Nous nous sommes aussi inquiétés du poids de plus en plus important des « agences » et en particulier de l'ANR. Le DG a répondu que « l'INSERM est au service des agences et de l'ANR ! »

Meunier (Président du CA CNRS) a trouvé « ambitieux » ce rapport d'activité (est-ce vraiment un compliment ??). Il a indiqué qu'avec la mise en place prochaine de la LOLF, il y avait nécessité pour les EPST de définir des « indicateurs » pertinents, et si on ne le faisait pas maintenant en France, cela serait fait ailleurs selon d'autres critères que les nôtres.

Vote du Rapport d'activité 2004 : 3 abstentions (1 SNTRS, 2 SGEN) et le reste POUR (dont les 2 SNIRS). A noter qu'au moment de ce vote, l' élu SNCS était absent car en audition par le Conseil Scientifique pour la création de son unité !

2) **Présentation des Programmes Nationaux de Recherches**

Ce point devait être vu au CA du 7 avril mais reporté pour cause d'ajout du GIP INCa (cf CR ci-dessus).

Les Programmes Nationaux de Recherches ou PNR sont le nouveau nom des ex « Instituts virtuels » voulus par le DG Bréchet, en fait des nouvelles structures en réseaux d'équipes sur un thème précis fonctionnant comme autant d'agences de moyens internes à l'INSERM (avec un Comité d'Orientation, un Conseil Scientifique comprenant plus de la moitié d'experts internationaux nommés, et distribuant des financements par appel d'offres. Les PRN actuels concernent : les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies ostéo-articulaires, la nutrition humaine, et la santé publique. Le DG précise que ces actions « incitatives » ne représentent pas plus de 10% du budget de l'INSERM.

Le problème est qu'avec la nouvelle Agence Nationale de la Recherche (ANR), les appels d'offres sur le domaine biomédical sont en fait sur les mêmes thématiques que les PNR de l'INSERM ! Et l'INSERM ne sera que le « gestionnaire » de ces appels d'offres, l'ANR étant l'agence de moyens qui décidera de qui aura les crédits et les postes de CDD !! A cela le DG répond que si l'ANR a pris les thématiques des PRN c'est que l'INSERM avait vu juste !! CQFD ! Mais cela ne convainc pas vraiment grand monde et ressemble un peu à la méthode coué ! Le DG précise que l'INSERM veut être à la fois un opérateur et une agence de moyens. Puis, le ton montant un peu, Bréchet déclare finalement que « si on ne voulait pas avoir des dizaines d'autres « agences » dans les années à venir, il fallait que tout le monde soutienne sa politique !! »

3) Bilan social 2004 (pour information)

La présentation du Bilan social 2004 a été faite au CTPC du 11 mai 2005 (voir CR dans ce numéro). A noter que la partie que les syndicats avaient contesté au CTPC sur le CAES était recouverte de blanc dans la version soumise au CA du Bilan Social (voir intervention de Carlos Labat à l'AG du CAES dans ce numéro).

Je suis intervenu pour rappeler que le nombre de postes de chercheurs et d'ITA aux concours externes de 2004 était la conséquence des luttes des personnels de la recherche qui a permis d'obtenir le rétablissement des 550 postes supprimés au budget initial 2004 ! Malgré cela, il y a eu encore de nombreux postes de CDD de créer. J'ai aussi indiqué que le SNTRS était contre la politique de la direction de suppression des postes de catégorie C. Outre que cela entraîne souvent une externalisation des services concernés (ménage, laverie, ...) sans forcément avoir un meilleur travail effectué ni une économie, cela supprime de fait l'accès à l'INSERM des personnes sans diplôme ce qui remet en cause son rôle de promotion sociale. Mais le problème majeur de l'INSERM est toujours la faiblesse du nombre d'ITA avec le phénomène de blocage des carrières qui s'en suit.

Le SGEN s'est inquiété de la parité homme-femme et du rapport ITA/chercheur entre la province et la région parisienne. K Schwartz (vice-présidente du CA) a demandé si on connaissait le nombre de personnels des ADR en fonction du nombre de personnes par régions (question assez tendancieuse pour insinuer qu'il y aurait peut être trop de personnels administratifs ??). F Pierre, DRH, a indiqué qu'il y avait en moyenne une gestionnaire pour 250 « dossiers » dans les ADR.

4) Décision Budgétaire Modificative (DBM) N°2

Cette DBM porte sur 32 millions d'euros dus en grande partie à des ressources propres supplémentaires (ANR, INCa, collectivités territoriales). Ces crédits sont affectés au soutien de base des laboratoires et pour des travaux de sécurité du P4 de Lyon. Le budget 2005 sera ainsi de 585 millions d'euros. Vote de la DBM N°2 à l'unanimité.

5) Note de procédure « principes généraux en matière de tarifications »

Il s'agit de l'application d'un décret de ... 1962 !!! concernant les modalités d'offres de prix de vente de produits ou de prestations par les entités INSERM et sur les éléments à prendre en compte pour la détermination des prix ! Je passe sur les détails techniques ! Vote à l'unanimité du CA.

CR rédigé par Jean KISTER, élu SNTRS CGT au CA INSERM

Au sujet du « faux départ » du Secrétaire Général Hervé DOUCHIN !!

L'INSERM se paye le luxe d'avoir 2 Secrétaires Généraux depuis le mois d'avril 2005 : un toujours en poste et une « virtuelle »!!

Au CA du 7 avril 2005, la présidente M Capron annonce officiellement le prochain départ de Monsieur Douchin du poste de Secrétaire Général de l'INSERM pour un poste à la Direction de la Recherche, au Ministère de la Recherche. Elle fait un éloge de la « brillante » carrière de Douchin, à l'INRA, puis au CNRS et à l'INSERM. Madame Giacobino (Directrice de la Recherche) déclare être fière d'accueillir dans ses services Monsieur Douchin. Et celui-ci de déclarer qu'il la remercie de sa confiance. Fin de cette petite cérémonie.

Comme il se doit l'INSERM cherche et recrute alors une remplaçante pour le poste de Secrétaire Générale, laquelle arrive au siège de l'INSERM début avril 2005 (elle vient du privé).

Mais voilà, le référendum sur l'Europe est passé par là et le changement de gouvernement, annoncé bien avant le 29 mai, fait que le poste promis à Douchin au Ministère n'existe plus !! D'où la surprise de revoir Monsieur Douchin au poste de Secrétaire Général au CCHS et au CTPC du 11 mai !! A une question (hors ordre du jour) sur ce sujet, Douchin répond avec énervement qu'il est toujours là ! RAS. On a appris que sa « future » remplaçante a été nommée « chargée de mission » en attendant Et au dernier CA du 16 juin, Monsieur Douchin est toujours là comme Secrétaire Général et personne ne s'en étonne !

Reste à savoir combien de postes de jeunes chercheurs ou d'ITA auraient pu être créés sur un salaire de Secrétaire Générale « bis » ? Et combien de temps cette situation ubuesque va durer ??

Communiqué de presse du SNTRS-CGT :
A propos de l'installation de l'Institut National du Cancer (InCa)

Villejuif, le 26 mai 2005

A propos de l'installation de l'Institut National du Cancer (InCa)

**Sans attendre la future LOP,
la transformation en profondeur de la recherche publique avance vite !
Et la liquidation de l'INSERM est déjà bien avancée !**

Le **plan Cancer**, initié par le Président Chirac dès 2002, entre dans sa phase concrète avec l'installation officielle du GIP Institut National du Cancer (INCa) le 24 mai 2005.

Si on peut penser qu'il y a sans doute du "bon" à la création de l'INCa du point de vue "action" contre le cancer (une certaine coordination des moyens de soins, d'informations, de cliniques et de recherche), il n'en reste pas moins que cela entre dans une **politique claire du gouvernement d'éclatement de la recherche Biomédicale et en Santé** par l'externalisation des recherches menées à l'INSERM et dans le département des Sciences de la Vie (SDV) du CNRS en différents "**Instituts - Agences de pilotage, de moyens et d'évaluation**" selon les "**grandes pathologies**" : SIDA-Hépatites avec l'ANRS, Cancer (thème on ne peut plus transversal car toutes les cellules de tous les organes ont leur "cancer") avec l'INCa et les Cancéropôles. De plus, le Ministre D'Aubert, dans son discours, annonce pour bientôt un nouvel institut de "neurologie" avec des "Neuropôles", puis ensuite des "Instituts" sur l'infectiologie, le cardiovasculaire.

Quand on sait qu'il est aussi question d'une nouvelle agence en "Santé Publique" (prévue dans la loi du même nom votée en 2004), d'une agence de "Santé au travail" prévue dans le Plan Santé-Travail 2005-2009, sans oublier les "généropôles" créés il y a déjà longtemps, il ne va pas rester grand chose à l'INSERM et au SDV-CNRS !

De plus, avec l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), les organismes de recherche, comme le CNRS et l'INSERM, se retrouvent "gestionnaires" des appels d'offres concernant leurs domaines de compétence. Autrement dit, **les organismes de recherche ne sont même plus des "agences de moyens"** mais seulement des "**gestionnaires de projets**" ! Ce sont l'ANR, l'INCa, l'ANRS qui sont les "agences de moyens" et donc qui décident à qui seront donnés les crédits et les CDD sur projets.

De plus les organismes se voient retirer l'évaluation par des comités d'experts nommés par ces agences !! En effet, les projets de l'INCa, comme ceux de l'ANR, seront « évalués » par un « Conseil Scientifique » de **personnalités nommées** dont un tiers venant de l'étranger. Le Ministre de la Recherche, D'Aubert, a même indiqué « *en ce qui concerne l'évaluation, le fonctionnement des cancéropôles est sans aucun doute un exemple à suivre pour la recherche française* ». Ce qui veut dire, dans la période actuelle de préparation de la Loi d'Orientation et de Programmation, que le gouvernement privilégie la mise en place de « comités ad hoc », pompeusement appelés « conseil scientifique », au détriment des instances scientifiques des organismes de recherche comme les Commissions Scientifiques de l'INSERM ou les sections du Comité National du CNRS, lesquelles garantissent à la fois une véritable évaluation nationale et comparative par les pairs et le respect de la démocratie par une représentation large des différentes catégories de personnel.

Enfin, dans les discours prononcés, **presque rien ne concerne les cancers d'origine professionnelle ! Or, il y a près de 20 000 cancers évitables d'origine professionnelle en France par an**. Et pourtant cette véritable catastrophe sanitaire annuelle ne remue pas les foules ! Pour le SNTRS CGT, il ne s'agit plus alors de restreindre la lutte contre le cancer à l'éducation pour la santé, mais de **développer une connaissance critique des risques industriels pour une stratégie de prévention primaire**. L'utilisation des produits cancérigènes aujourd'hui en milieu de travail prépare les cancers de demain.

Dans le cadre du mouvement des personnels de la recherche, **le SNTRS CGT appelle** les personnels de la recherche publique et la population à se mobiliser pour défendre le service public de recherche par le maintien des crédits récurrents aux unités, du recrutement jeune et des statuts des personnels titulaires, afin que puisse encore exister une **recherche fondamentale non finalisée dans le domaine de la santé, de la biologie et de la recherche biomédicale**.

Compte Rendu Conseil Scientifique du 13 au 24 juin 2005

Concernant les **unités monothématiques**, le DG a décidé de créer 24 unités sur 35 demandes plus 4 autres créées en ESPRI (financement par les régions).

Pour les **unités plurithématiques**, le DG a décidé de créer 20 unités sur 24 demandes. Comme les années précédentes, le DG a donc créé un grand nombre d'unités par rapport au nombre de demandes (avec le fait, que selon les membres du CS, les dossiers étaient dans l'ensemble de haut niveau), mais nous savons par expérience que, si beaucoup d'unités sont créés, en fait, c'est au niveau de leur budget que se fera la différence selon le niveau de l'évaluation des unités (classement en A+, A ou B). **Un certain nombre d'unités classés B n'auront qu'un minimum de financement et ne pourront pas avoir accès aux divers "contrats" annexes comme les contrats Avenir, les contrats d'interface etc ... réservés aux seules unités A voir A+. De même pour les attributions de primes diverses, de postes d'ITA nouveaux etc .. C'est ce que le DG appelle le "financement différentiel" des unités.**

Concernant les **demandes de création des centres de recherche, une seule sur 4 demandes va être créée** et encore le CS a beaucoup hésité pour la créer. Il y a donc une leçon à cela : la précipitation voulue par le Direction Générale pour la création de ces centres de recherche, sans toujours qu'il y ait une réelle volonté locale pour le faire, et avec des pressions très fortes venant de la DG, montre en fait que cela est un échec. Il faut du temps pour mettre sur pied un véritable projet de centre de recherche qui ne soit pas seulement un rassemblement plus ou moins cohérent d'unités à qui l'on a fait du chantage pour les forcer à s'unir. Que cela puisse faire réfléchir toutes les unités engagées aujourd'hui dans de tels projets de centres de recherches. Le DG Bréchet avait, peut être un peu trop vite, annoncé lors d'un Conseil d'Administration de l'INSERM au début de l'année 2005, qu'il y aurait environ 22 centres de recherches en 2007 soit 70% des structures INSERM. Il est évident que cela correspondrait à un changement radical de l'INSERM, sans qu'il y ait eu de véritables débats dans la communauté scientifique, ni dans les CSS ni au Conseil Scientifique de l'INSERM. On s'aperçoit aujourd'hui que les choses ne sont pas aussi simples et que le DG devra sans doute être plus modeste dans ses prétentions ou du moins plus patient.

Sur les **modalités d'auditions pour l'évaluation de ces centres de recherche par le conseil scientifique** (rappel : **présence d'experts étrangers au sein même du CS et auditions en anglais**), vous savez que le SNTRS CGT a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Paris. Notre recours en référé pour demander la suspension de ces modalités a été refusé car il n'y avait pas "d'urgence" grave à suspendre les modalités de ces auditions que nous contestions (présence d'experts et usage de l'anglais). Mais notre recours continue sur le fond.

Selon nos informations, seuls les 4 experts allemands étaient présents, les 4 experts anglais du MRC ont été absents sans que l'on sache pourquoi ! Ces 4 experts ont participé à l'ensemble des auditions des centres de recherche, délibérations comprises, jusqu'au classement par consensus jeudi soir. Ils ont été absents pour le vote formel le vendredi matin. Selon différents témoignages de certains élus au CS, la présence de ces experts, et surtout l'usage de l'anglais, ont été déstabilisant pour une grande partie des membres du CS. En fait, très peu de membres du CS ont parlé du fait de cette difficulté de la langue. Il y avait bien une traductrice, qui a traduit aussi bien du français en anglais et l'inverse, mais cela a considérablement ralenti les débats et il y a eu une déperdition d'information due à l'imprécision dans les traductions. Ces élus s'accordent pour dire que cette évaluation n'était pas très pertinente et très hétérogène. Les débats ont de fait été limités par l'usage de l'anglais et la qualité de l'évaluation en a pâti

Nous allons recueillir le maximum de témoignages écrits sur ces auditions afin de rédiger un nouveau mémoire pour argumenter sur le fond au Tribunal Administratif de Paris.

Mais quoi qu'il en soit au niveau judiciaire, si notre requête en référé a été déboutée, il n'en reste pas moins que **l'action du SNTRS CGT a contribué à isoler la Direction Générale et le Président du CS INSERM** sur ce sujet : en effet, le bureau national du SNCS FSU puis celui du GEN CFDT INSERM ont publié des communiqués soutenant notre démarche, et les débats internes au CS ont montré une nette évolution d'une grande partie des membres élus ou nommés. Il s'agit là d'un débat de fond qui consiste à la défense des instances démocratiques d'évaluation avec la présence majoritaire d'élus des différentes catégories de personnels tant DR, CR, Professeur qu'ITA !! **Le coup de force de la Direction de l'INSERM, voulant modifier les lois en vigueur sans aucun débat par la politique du fait accompli, doit être combattue et mise en échec !!**

CR rédigé par J Kister avec les indications de notre élue SNTRS au CS Michèle LONGUET

DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL :

CENTRE DE RECHERCHE CREE AU TITRE DE 2006

Le Centre Bichat-Beaujon est créé avec les équipes :

Beaumont,	Marcellin,
Bado,	Moore,
Fromenty,	Moreau,
Gougerot-Pocidalò,	Oblin,
Gruaz-Guyon,	Vanderwalle.
Laburthe,	

Les demandes déposées par Créteil, Lille, Necker ont été reconnues comme évoluant positivement vers la création d'un centre. Les demandeurs sont encouragés à redéposer un dossier.

Necker : dans le cadre de la présentation d'un nouveau dossier de centre en octobre 2005, les unités Binart, Friedlander, Goffin, Kremsdorf, Paterlini-Brechot, Pende, Scharfmann, Terzi sont créées.

L'équipe Edelmann, évaluée B, est en attente de décision.

Lille : dans le cadre de la présentation d'un nouveau dossier de centre en octobre 2005, les équipes de l'unité Aubert (Aubert et Porchet) sont renouvelées, l'unité Buée est créée.

Les équipes Formstecher, Prévot, Quesnel, évaluées B, sont en attente de décision.

Créteil : dans le cadre de la présentation d'un nouveau dossier de centre en octobre 2005, les équipes des unités créées au 1^{er} janvier 2005 sont maintenues.

UNITES MONO-EQUIPE CREEES AU TITRE DE 2006

AUBOURG Patrick	DUVAL Alex
BARILLOT	ELION Jacques
Christian (UNIT-M)	ESCHALIER Alain
BAUMERT Thomas	EVAIN BRION Danièle
BERTOGLIO-MATTE	HENRION Daniel
Jacques	LAURENT-PUIG Pierre
CHNEIWEISS Herve	LÉVI Francis
CHOUAIB Salem	LOMBARDO Dominique
CLAVEL Jacqueline	LUBAN Jeremy
CLÉMENT Karine	MARDEN Michael
COMBETTES Laurent	REYNAUD Claude-Agnès
DAËRON Marc	SAMUEL Didier
DEPREZ Benoit (UNIT-M)	WEISS Pierre

UNITES PLURI-EQUIPES CREEES AU TITRE DE 2006

AMOUYEL Philippe	FREYSSINET Jean-Marie
BAROUKI Robert (Equipes Barouki et Savouret)	JEUNEMAITRE Xavier
CHAUVEL Patrick	LASSALLE Philippe
CODOGNO Patrice	MUNNICH Arnold
COSSET François-Loïc	PICARD Jean-Yves
CROISY Alain	ROSA Frédéric
EMILIE Dominique	SANSONETTI Philippe
EMMERICH Joseph	SASSOON David
FISCHER Alain	TRILLER Antoine
FISCHMEISTER Rodolphe	VAINCHENKER William

CONTRATS ESPRI PROPOSES AUX REGIONS AU TITRE DE 2006

HOFMAN Paul	BOISSIER Marie-Christophe
ROINGEARD Philippe	LAUNOY Guy

Coup de force à l'INSERM au mépris de la loi : L'évaluation démocratique court-circuitée et l'usage de l'anglais imposé !

Le Directeur Général vient de décider que : *"La procédure envisagée pour l'évaluation des centres de recherche, dont la prochaine session doit se tenir en juin 2005, prévoit la présence d'experts étrangers au sein du Conseil Scientifique ainsi qu'une audition en anglais de l'équipe de direction du centre de recherche soumis à évaluation."*

Le texte statutaire de l'INSERM ne prévoit que la possibilité d'« inviter des experts à donner leur avis écrit » au Conseil Scientifique. En conséquence, les textes n'autorisent pas la présence des experts dans ses débats internes. D'après nos informations, il est prévu la présence de 4 experts allemands et 4 experts anglais qui siègeront à côté des 30 membres élus et nommés du Conseil Scientifique durant l'ensemble des débats sur l'évaluation des centres de recherche, classement compris.

Si l'avis scientifique de collègues étrangers est le bienvenu pour l'évaluation des structures de l'INSERM, leur contribution doit se faire sous la forme statutaire de rapports écrits, comme le prévoit les textes statutaires. La présence de ces experts aux débats internes du Conseil Scientifique est donc non-statutaire.

Si on peut envisager des améliorations au système de recherche français, comme cela est actuellement en débat dans le cadre de la future Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche en préparation, on ne peut admettre un tel « coup de force » de la Direction d'un organisme public comme l'INSERM, dont le devoir est de faire respecter les textes en vigueur. Dans la mesure où la politique de la direction générale de l'INSERM est de transformer l'institut en une agence de moyen, il est fortement à craindre que le choix de ces experts étrangers puisse se porter sur des personnalités qui défendent des choix d'organisation de la recherche opposés à ceux portés par la communauté scientifique en France.

La loi du 4 août 1994 définit explicitement le français comme la langue de la République, en conséquence, rien ne justifie que le Conseil Scientifique de l'INSERM soit amené à utiliser l'anglais dans ses débats internes. Les séances plénières du Conseil Scientifique ne peuvent être assimilées à des réunions scientifiques. Cette opinion est également partagée par le **Professeur Axel KAHN**, comme en atteste sa réponse au sujet de l'usage de l'anglais en première intention au Conseil Scientifique de l'INSERM : « (...) *ce qui pouvait se justifier - et était d'ailleurs d'usage courant dans les visites d'unité - pour l'exposé d'un programme scientifique, devenait totalement contre-productif pour la discussion de l'organisation matérielle, administrative et scientifique d'un centre de recherche, et la participation optimale de tous les membres du conseil. Pour ma part, je m'exprimerai en français.* » (A noter que le professeur Axel KAHN est concerné par les auditions prévues en juin 2005 en tant que Directeur de l'Institut Cochin). En effet, le Conseil Scientifique aura à débattre de « politique scientifique » et non de « débats scientifiques ». Même si beaucoup de scientifiques sont de fait plus ou moins « fluent » en anglais, les débats de politique scientifique au sein du Conseil Scientifique nécessitent une parfaite maîtrise des nuances du langage que seule l'usage de sa langue maternelle permet d'acquérir. L'obligation de l'usage de l'anglais, au prétexte de la présence d'experts étrangers, risque donc, outre son aspect manifestement illégal, d'introduire inévitablement des inégalités entre les membres du conseil selon leur degré de maîtrise de l'anglais et aboutir à un appauvrissement des échanges. De plus, l'usage de l'anglais dans une assemblée composée dans sa totalité de fonctionnaires, chercheurs, ingénieurs, ou techniciens (élus ou nommés) de la fonction publique d'Etat, tous français et francophones, pourrait paraître grotesque si cela n'était pas illégal.

En conséquence, le SNTRS CGT vient de faire un recours en référé auprès du Tribunal Administratif de Paris afin d'obtenir que le Conseil Scientifique du mois de juin 2005 se tienne dans le respect des textes statutaires.

**Evaluation des Centres de Recherche au Conseil Scientifique :
Lettre du DG INSERM du 25 mai 2005**

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Le Directeur général

2005 465 GG/XM
Affaire Suivie par G. GUEDJ (DAJ)

LR/AR

Paris, le 25 MAI 2005

Le Directeur Général

à

Syndicat National des Travailleurs
de la Recherche Scientifique

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I
B.P 8
94801 VILLEJUIF cedex

A l'attention de Monsieur Jean Kister
Secrétaire Général Adjoint

Objet : Modalités d'évaluation des centres de recherche par le Conseil scientifique de l'Inserm
prévue en juin 2005.

Ref: Votre courrier du 15 avril 2005

Je fais suite à votre courrier cité en référence par lequel vous me faites part de vos observations concernant la note du 12 janvier 2005 relative aux modalités d'évaluation des centres de recherche par le Conseil scientifique de l'Inserm.

La procédure envisagée pour l'évaluation des centres de recherche, dont la prochaine session doit se tenir en juin 2005 prévoit la présence d'experts étrangers au sein du Conseil Scientifique ainsi qu'une audition en anglais de l'équipe de direction du centre de recherche soumis à évaluation.

Comme M. Jean Louis Martin, Président du Conseil Scientifique a eu l'occasion de le rappeler lors du Conseil d'Administration du 7 avril dernier, le Conseil Scientifique doit veiller à l'adoption de toutes les méthodes susceptibles de placer l'Institut dans une situation favorable quant à la compétitivité internationale. De telles mesures me paraissent conformes aux dispositions réglementaires relatives au fonctionnement du Conseil scientifique.

En effet, l'article 8 de l'arrêté du 23 mai 1990 est sans ambiguïté et prévoit bien que le Conseil Scientifique peut « inviter des experts à donner leur avis écrit », ce qui signifie que ces derniers ne rendent qu'un avis consultatif qui ne lie pas le Conseil Scientifique.

Si ces experts étrangers sont effectivement associés à l'évaluation des centres de recherche, ils ne délibèrent pas au sens statutaire du terme. Je vous confirme donc que le terme de « présence » utilisé dans la note du 12 janvier 2005 s'entend comme n'impliquant que la seule participation consultative d'experts étrangers, seulement entendus par le Conseil scientifique lors de l'évaluation des équipes de recherche.

Inserm
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél. 01 44 23 60 00 Fax 01 45 85 68 56

Direction générale
Tél. 01 44 23 60 62 / 63 / 60 Fax 01 44 23 60 65
E-mail porteret@tolbiac.inserm.fr

République française

Inserm

Vous avez par ailleurs attiré mon attention sur la tenue des auditions en anglais de l'équipe de recherche. Cette disposition serait d'après vous, de nature à contrevenir aux dispositions de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

M. Jean Louis Martin, a fort justement précisé que lors de la demi-journée d'audition de la direction de l'équipe du projet, seule une partie sur les trois que compte la séance plénière est susceptible de se tenir en anglais.

Si le recours à l'anglais pour l'audition des équipes de direction de recherche représente une solution pratique, dès lors que les personnels concernés maîtrisent parfaitement cette langue, il convient néanmoins que les chercheurs qui souhaitent s'exprimer en langue française puissent le faire librement.

La loi n'ayant pas pour objet de prohiber l'usage de traduction (lorsque l'utilisation de la langue française est assurée), la présence d'un interprète pendant la session d'évaluation, permettra aux chercheurs qui le souhaiteront de s'exprimer en langue française.

Je suis persuadé que ces éléments seront de nature à répondre à vos interrogations.



Christian BRÉCHOT

Secrétariat Général
Département des Affaires Juridiques
Tél. 01 44 23 62 09
Fax 01 44 23 60 10
E-mail guedj@tolbiac.inserm.fr

Conseil Scientifique - Evaluation des Centres de Recherche
RECOURS EN REFERE DE SUSPENSION au Tribunal Administratif de Paris

A Monsieur le Président
Du Tribunal Administratif de Paris
7, rue de Jouy
75181 PARIS Cedex 04

Villejuif, le 30 mai 2005

RECOURS EN REFERE DE SUSPENSION

des modalités d'évaluation des centres de recherche par le Conseil Scientifique de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), prévue du lundi 13 au vendredi 24 juin 2005

(Lettre du Département de l'Evaluation Scientifique (DES) de l'INSERM du 29 avril 2005)

Le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT), syndicat professionnel dont le siège est situé 7 rue Guy Moquet, Bâtiment I, à Villejuif (94), représenté par son Secrétaire Général Adjoint, Monsieur Jean KISTER,

CONTRE :

l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)
101, rue de Tolbiac
75 013 Paris

EXPOSE DES FAITS :

Dans une lettre du Département de l'Evaluation Scientifique (DES) de l'INSERM, datée du 29 avril 2005 (*document 1*), portant sur les modalités d'évaluation des centres de recherche par le Conseil Scientifique (CS) de l'INSERM, prévue du lundi 13 au vendredi 24 juin 2005, il est dit :

« Le Conseil Scientifique siègera en présence d'experts étrangers proposés par le Medical Research Council (MRC) et la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG).

Le corollaire est une audition en anglais de l'équipe de direction du Centre de Recherche. »

Cette lettre a été envoyée aux candidats à la direction d'un Centre de Recherche et remise aux membres du Conseil Scientifique. Cette lettre faisait suite à une note signée du Conseil Scientifique de l'INSERM datée du 12 janvier 2005 (*document 2*), présentée lors de la réunion des directeurs de formation qui s'est tenue les 31 janvier et 1 février 2005 à Marseille.

Cette lettre a été confirmée par une lettre du Directeur Général de l'INSERM du 25 mai 2005, (*document 3*) envoyée en recommandée au SNTRS CGT (reçue le 27 mai 2005), dans laquelle le Directeur Général déclare : "*La procédure envisagée pour l'évaluation des centres de recherche, dont la prochaine session doit se tenir en juin 2005, prévoit la présence d'experts étrangers au sein du Conseil Scientifique ainsi qu'une audition en anglais de l'équipe de direction du centre de recherche soumis à évaluation.*" Cette réponse fait suite à la lettre du SNTRS CGT au Directeur Général de l'INSERM envoyée en recommandé avec Accusé de Réception du 15 avril 2005 (*document 4*) de mise en demeure au DG INSERM de prendre une décision officielle.

DISCUSSION :

Sur la présence d'experts étrangers lors de la session plénière du Conseil Scientifique de l'INSERM :

Le texte statutaire réglementant le fonctionnement du Conseil Scientifique de l'INSERM, en particulier **l'article 8 de l'arrêté du 23 mai 1990** (*document 5*), ne prévoit que la possibilité d'auditionner *« des personnalités qualifiées désignées*

(...) en raison de leur compétence particulière » ou d' « inviter des experts à donner leur avis écrit ». En conséquence, les textes n'autorisent pas la présence des experts dans les débats internes au Conseil Scientifique. D'après nos informations, il est prévu la **présence de 4 experts allemands et 4 experts anglais** qui siègeront à côté des 30 membres élus et nommés du Conseil Scientifique durant l'ensemble des débats sur l'évaluation des centres de recherche, classement compris. L'organisation de l'INSERM, en particulier la composition de son Conseil Scientifique, étant définie par l'arrêté du 23 mai 1990, il n'appartient pas au Président du Conseil Scientifique, ni au Directeur Général de l'INSERM de décider de la composition dudit conseil. Il est dans la fonction du Directeur Général de l'INSERM de faire respecter les textes en vigueur régissant l'organisme.

Dans sa lettre du 25 mai 2005 (*document 3*), le Directeur Général n'apporte aucun argument statutaire justifiant la présence des experts au « sein » du Conseil Scientifique. Il ne peut que constater que l'article 8 de l'arrêté du 23 mai 1990 « *est sans ambiguïté* » lequel indique que le CS "peut inviter des experts à donner leur avis écrit".

Dans cette lettre, le Directeur Général expose son argument visant à démontrer que la « présence » d'experts est seulement « consultative » et non « délibérative » (ce qui suppose que les experts ne voteront pas). Cet argument n'est pas recevable dans le sens où, pour l'évaluation scientifique, il est d'usage dans les instances scientifiques de l'INSERM **de procéder à des votes « au consensus »** après un large débat, le vote lui-même n'étant en fait que la concrétisation de ces débats. La présence des experts ne sera pas seulement « consultative » car leur avis comptera autant que celui des membres statutaires dans les décisions qui seront prises par le Conseil Scientifique.

Si l'avis scientifique de collègues étrangers est le bienvenu pour l'évaluation des structures de l'INSERM, leur contribution doit se faire soit sous la forme statutaire de rapports écrits, comme le prévoit l'article 8 de l'arrêté du 23 mai 1990. La **présence de ces experts aux débats internes au Conseil Scientifique est donc non-statutaire**. Si on peut envisager des améliorations au système de recherche français, comme cela est actuellement en débat dans le cadre de la future Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche en préparation, on ne peut admettre un tel « coup de force » de la Direction d'un organisme publique comme l'INSERM, dont le devoir est de faire respecter les textes en vigueur.

Sur l'usage de l'anglais en première intention lors des débats du Conseil Scientifique de l'INSERM :

La **loi du 4 août 1994** relative à l'emploi de la langue française (*document 6*), ainsi que les circulaires du 12 avril 1994 du Premier Ministre (*document 7*) et du 5 mai 1995 du Ministère de la Culture et de la Francophonie et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (*document 8*), **imposent de façon impérative l'usage du français dans les services publics**, dont les Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technique (EPST) comme l'INSERM (cette obligation est rappelée nettement dans la circulaire n°14 du 5 mai 1995 adressée aux Directeurs Généraux des EPST dont l'INSERM). La loi du 4 août 1994 définit explicitement le français comme la langue de la République, en conséquence, rien ne justifie que le **Conseil Scientifique de l'INSERM** soit amené à utiliser l'anglais dans ses débats internes. Les séances plénières du Conseil Scientifique ne peuvent être assimilées à des réunions scientifiques. Cet opinion est également partagée par le **Professeur Axel KAHN**, dont la qualité et l'autorité en matière de recherche biomédicale ne saurait être contestée, comme l'atteste sa réponse (*document 9*) ci-jointe au sujet de l'usage de l'anglais en première intention au Conseil Scientifique de l'INSERM :

« (...) ce qui pouvait se justifier - et était d'ailleurs d'usage courant dans les visites d'unité - pour l'exposé d'un programme scientifique, devenait totalement contre-productif pour la discussion de l'organisation matérielle, administrative et scientifique d'un centre de recherche, et la participation optimale de tous les membres du conseil. Pour ma part, je m'exprimerai en français. » (A noter que le professeur Axel KAHN est concerné par les auditions prévues en juin 2005 en tant que Directeur de l'Institut Cochin).

En effet, le Conseil Scientifique aura à débattre de « **politique scientifique** » et non de « débats scientifiques ». Même si beaucoup de scientifiques sont de fait plus ou moins « fluent » en anglais, les débats de politique scientifique au sein du Conseil Scientifique nécessitent une parfaite maîtrise des nuances du langage que seule l'usage de sa langue maternelle permet d'acquérir. L'obligation de l'usage de l'anglais, au prétexte de la présence d'experts étrangers, risque donc, outre son aspect manifestement illégal, **d'introduire inévitablement des inégalités entre les membres du conseil** selon leur degré de maîtrise de l'anglais et aboutir à un **appauvrissement des échanges**. De plus, l'usage de l'anglais dans une assemblée **composée dans sa totalité de fonctionnaires (élus ou nommés) de la fonction publique d'Etat**, tous français et francophones, pourrait paraître grotesque si cela n'était pas illégal.

Dans sa lettre du 25 mai 2005 (*document 3*), le Directeur Général annonce la présence d'un « **interprète** » lequel « *permettra aux chercheurs qui le souhaiteront de s'exprimer en langue française* ». Il s'agirait donc seulement de **traduire du français en anglais à la demande**. Cela ne fait que confirmer que **l'anglais sera bien la langue utilisée en première intention** lors de cette session du Conseil Scientifique.

Il résulte de ce qui précède que **ces dispositions d'évaluation des centres de recherche par le Conseil Scientifique sont contraires aux textes législatifs et réglementaires en vigueur**.

Notre demande de REFERE-SUSPENSION se justifie à la fois :

- par la notion d'URGENCE :

En effet, le Conseil Scientifique est convoqué du **lundi 13 au vendredi 24 juin 2005** pour procéder à l'évaluation des centres de recherche selon les modalités indiquées dans la lettre du Département de l'Evaluation Scientifique (DES) de l'INSERM du 29 avril 2005. **Notre demande implique que ce Conseil Scientifique se tienne dans sa configuration statutaire et exclusivement en langue française**. Seule une décision rapide, et en tout état de cause AVANT la date de ce

Conseil Scientifique, du Président du Tribunal Administratif de Paris peut obliger la Direction Général de l'INSERM à respecter les textes en vigueur.

- par le DOUTE SERIEUX quant à la LEGALITE de la décision de l'INSERM :

Les arguments développés ci-dessus montrent clairement que les modalités indiquées dans la lettre du Département de l'Evaluation Scientifique (DES) de l'INSERM du 29 avril 2005 sont illégales tant quant à la présence d'experts étrangers aux débats internes du Conseil Scientifique qu'à l'usage de l'anglais lors de ces débats.

CONCLUSIONS :

PAR CES MOTIFS et tous autres à produire, déduire ou suppléer, au besoin même d'office, nous demandons qu'il plaise au Tribunal Administratif :

De suspendre les modalités d'évaluation des centres de recherche par le Conseil Scientifique (CS) de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), telles que prévues dans la lettre du Département d'Evaluation Scientifique du 29 avril 2005.

Fait à Villejuif, le 30 mai 2005

Pour le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique
(SNTRS-CGT)

Jean KISTER.
Secrétaire Général Adjoint du SNTRS CGT

Communiqué de presse du SNTRS-CGT

La requête en référé de suspension que nous avons engagée a été rejetée: "compte tenu d'une part de l'intérêt public qui s'attache à ce que les évaluations des centres de recherche aient lieu à la date arrêtée et dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de ce que les modalités d'évaluation prévues, telles qu'elles ont été précisées par l'INSERM, notamment dans la lettre du directeur du 25 mai 2005, puis à l'audience par son représentant, n'apparaissent pas de nature à porter, de manière grave et immédiate, atteinte aux intérêts des personnels qu'entend défendre le syndicat requérant, l'urgence à suspendre la décision n'est pas établie;"

Le recours sur le fond continue et le syndicat maintiendra son action afin de faire respecter les textes statutaires.

Villejuif 17 juin 2005

Résultats des Elections 2005 au CNAS du CAES INSERM (après le second tour) :

Un léger progrès du SNTRS CGT

... mais insuffisant pour changer le rapport de force au CAES INSERM !

Suite au fait que le quorum (50% de votants) n'avait pas été atteint au premier tour, un deuxième tour a été nécessaire dont le dépouillement a eu lieu vendredi 13 mai 2005. Pour ce second tour, la participation a été un peu meilleure puisque que l'on dépasse les 50% de votants de peu (50,8%).

Le SNTRS CGT enregistre une légère progression de 2,7% (soit 90 voix de plus) avec 24,8% par rapport à 2002 (22,1%) mais sans atteindre le niveau de 1999 (26,1%). Cette augmentation n'est pas suffisante pour retrouver le 5ème siège perdu en 2002. En conséquence, **le SNTRS CGT reste avec seulement 4 élus sur 17 au CNAS.**

Le fait marquant de ces élections est **la forte poussée de 4,5% du SNCS FSU avec 23%** ce qui lui permet **de gagner un siège au CNAS** (4 élus au lieu de 3).

Le SGEN CFDT subit donc une perte 3,3% et perd donc un siège, mais il reste largement le premier syndicat au CAES INSERM avec 40,5% et 7 élus.

Le SNIRS CGT subit lui aussi une perte de 3,9% avec 11,8% mais il garde ses 2 élus au CNAS.

Si on pouvait s'attendre à une érosion du SGEN, il reste qu'il résiste bien sur ce terrain du CAES, en partie avec le poids des nombreux retraités lesquels sont plutôt loyalistes et votent souvent pour les directions en place, mais le gain d'un siège par le SNCS est plutôt une surprise ! Pour être franc, nous nous attendions à ce que ce soit le SNTRS qui récupère un siège de plus plutôt que le SNCS ! Il y a de quoi être un peu déçu bien que le SNTRS progresse ... mais bien timidement. A ce rythme, il en faudra du temps pour qu'il y ait les conditions d'un véritable changement de politique au CAES INSERM !!

On peut remarquer que les syndicats qui progressent (SNCS et SNTRS) sont ceux qui ont été les plus engagés dans les luttes récentes pour défendre la recherche mais c'est surtout le SNCS qui en profite le plus sans doute du fait d'un soutien de nombreux chercheurs. A noter aussi que parmi les 3 premiers candidats sur la liste SNCS, il y avait 2 ITA : cela peut aussi expliquer que le SNCS puisse aussi prendre des voix chez les ITA dans le cadre d'une élection avec un collège unique ?

Résultats aux Elections au CNAS du CAES INSERM							
	Inscrits	Votants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNCS-FSU	SNIRS-CGC	SNTRS-CGT
2005	5408	2748	2725	1103	626	321	675
		50,81		40,48	22,97	11,78	24,77
Nombre Elus 2005 (17 sièges) :				7	4	2	4
2002	5337	2678	2642	1157	487	414	584
		50,18		43,79	18,43	15,67	22,10
Différence % 2005-2002				-3,32	4,54	-3,89	2,67
Nombre Elus (2002) :				8	3	2	4
Différence Elus 2005-2002 :				(-1)	(+1)	(=)	(=)
1999	5372	2862	2796	1117	546	404	729
		53,28		39,95	19,53	14,45	26,07
Nombre Elus (1999) :				7	3	2	5

Elus du SNTRS CGT au CNAS du CAES INSERM			
	Responsabilité CAES	Tél	courriel
Elus Titulaires :			
MUZEAU Françoise	Vice Présidente, Commission CLAS	0144856340	muzeau@bichat.inserm.fr
GOUSSE Christine	Commission Vacance-Famille	0144631860	christine.gousse@larib.inserm.fr
GAILLARD Isabelle	Commission SLC	0438785791	igaillard@cea.fr
BEZ Michel		0474531943	michelremy.bez@free.fr
Elus Suppléants :			
LABAT Carlos		0142346962	labat@ccr.jussieu.fr
KRUST Bernard		0142864139	bernard.krust@univ-paris5.fr

Compte Rendu du CNAS des 15/16/17 juin 2005 et de l'AG du CAES du 16 juin 2005

Le matin du **15 juin**, l'ancienne équipe, en présence des nouveaux, a approuvé les PV des CNAS de février et d'avril 2005, puis voté sur les rapports de trésorerie (Les comptes du CAES pour l'année 2004 présentent un excédent de 217 211,85 euros !!) et de l'activité du bureau. Puis la nouvelle équipe a commencé son travail par l'élection des membres du bureau et des responsables de commission.

Election du bureau

Présidence

F Muzeau, au nom du syndicat, a annoncé que la présidence devait revenir au syndicat majoritaire (donc le SGEN) et donc on ne présentait pas de candidat à ce poste sauf si d'autres syndicats que le SGEN se portait candidat. Il n'y a pas eu d'autre candidature.

Ainsi : - Anne marie MARTY Vote : 17 présents, 9 pour, 1 abstention, 7 blancs

Vice-présidence

F Muzeau s'est portée candidate du fait que nous étions le deuxième syndicat.

AM Marty a approuvé et le SGEN n'a pas présenté de candidat, le SNCS qui voulait présenté Lola COHEN SOLAL a alors annoncé son retrait de candidature.

- Françoise MUZEAU :Vote : 17 présents, 12 pour, 5 blancs

Trésorerie

Une seule candidature SGEN - Katy GABIRON : Vote : 17 présents, 17 pour

Vice Trésorerie

Une seule candidature SNCS - Lola COHEN SOLAL Vote : 17 présents, 15 pour, 1 contre, 1 blanc

Secrétariat

Une seule candidature SGEN -Nicole LACAZE Vote : 17 présents, 15 pour, 2 blancs

Election des responsables de commissions

Au moment de passer aux votes des responsables de la commission enfance, A M Marty annonce que pour cette commission ainsi que pour deux autres il y aura deux responsables et a donc fait appel à candidature pour deux responsables. F Muzeau a pris la parole pour refuser de commencer ce vote sans savoir qu'elles étaient les commissions concernées car dans les rencontres pré-CNAS seules la nécessité de deux responsables pour l'Enfance et la Famille avaient été discutée. Le projet était pour les CLAS. Après discussion et une interruption de séance, nous avons demandé un vote sur cette proposition. La présidente a alors retiré sa proposition et par consensus il a été décidé qu'il y ait 2 responsables (car ce sont deux commissions lourdes à gérer) à la commission Enfance et Vacances Famille mais un seul pour la commission CLAS

Nous avons donc pu commencé les votes :

Vacances familles

2 Responsables - Patrick GENDRY et Christine GOUSSE Vote : 17 présents, 17 pour

Enfance

2 responsables - Françoise BOUSSAC, Marie France LALIBERTE Vote : 17 présents, 16 pour, 1 abstention

Retraites

- Claudine ORFILA Vote : 17 présents, 17 pour

SLC

- Isabelle GAILLARD Vote : 17 présents, 17 pour

Voyages

- Catherine MASSON Vote : 17 présents, 16 pour, 1 blanc

Prestations sociales

- Marie France LALIBERTE Vote : 17 présents, 15 pour, 1 contre, 1 blanc

Solidarité

- Sandrine DUARTE Vote : 17 présents, 16 pour, 1 blanc

CLAS

- Françoise MUZEAU Vote : 17 présents, 16 pour, 1 abstention

Information

- Anne Marie HAINAUT Vote : 17 présents, 17 pour

WEB

- Nicolas REGNAULT Vote : 17 présents, 12 pour, 2 contre, 2 blancs, 1 abstention

Sport

- Yolande GAUBIN Vote : 17 présents, 16 pour, 1 blanc

Autres votes :**Agrément tourisme**

- Claudine ORFILA

Rapporteurs des CLAS

Cette année, les rapporteurs des CLAS sont tirés au sort

CLAS	Nom du rapporteur
BICETRE	C. ORFILA
BOIS GUILLAUME	N. LACAZE
BORDEAUX	S. DUARTE
CLERMONT FERRAND	I.GAILLARD
COCHIN	I.GAILLARD
CORDELIERS	M-F. LALIBERTE
CRETEIL	A-M. MARTY
GRENOBLE	A-M.HAINAUT
LARIBOISIERE	C.MASSON
LE VESINET	C.GOUSSE
LILLE	F.BOUSSAC
LYON	P.GENDRY
MARSEILLE	L.COHEN SOLAL
MONTPELLIER	F.MUZEAU
NANCY	C.GOUSSE
NANTES	C. ORFILA
NECKER	A-M.HAINAUT
NICE	A-M. MARTY
PARIS NORD	F.BOUSSAC
PITIE SALPETRIERE	Y GAUBIN
RENNES	K.GABIRON
ROBERT DEBRE	L.COHEN SOLAL
SAINT ANTOINE	S. DUARTE
SAINT LOUIS	N.REGNAULT
SAINT ANNE	N. LACAZE
STRASBOURG	C.MASSON
TOLBIAC	M. BEZ
TOULOUSE	M-F. LALIBERTE
TOURS ANGERS	N.REGNAULT
VILLEJUIF	K.GABIRON

Composition du nouveau bureau**Nous pensons que la composition avait été votée au début !!!!**

Les statuts autorisant la présence de membres associés (dans la limite que le bureau soit constitué de 8 personnes), aussi la présidente a désirée que le SNIRS soit représenté au sein du bureau.

Avec le SNCS, nous avons alors fait la demande qu'il y ait deux autres membres associés ,un pour le SNTRS et un ppour le SNCS. Ainsi :

Membres associés au Bureau :

Catherine MASSON, Isabelle GAILLARD, Marie France LALIBERTE Vote : 17 présents, 17 pour

Signature pour les chèques

Président, Trésorière, Vice Trésorière, Secrétaire Générale Vote : 17 présents, 17 pour

Composition des membres de la Commission solidarité

Lola COHEN-SOLAL Vote : 17 présents, 17 pour

Colette GONJOT Vote : 17 présents, 17 pour

Christiane MIRAMAND Vote : 17 présents, 17 pour

Marie Thérèse LE GLOANE Vote : 17 présents, 17 pour

Dominique DOUGET Vote : 17 présents, 16 pour 1 contre

Participations supplémentaires des membres du CNAS aux différentes commissions**Commission vacances :** Lola COHEN-SOLAL, Françoise MUZEAU, Nicolas REGNAULT**Commission enfance :** Lola COHEN-SOLAL, Christine GOUSSE**Commission voyage :** Michel BEZ, Cathy GABIRON, Françoise MUZEAU**SLC :** Michel BEZ, Catherine MASSON, Claudine ORFILA**Retraités :** Nicole LACAZE, Lola COHEN-SOLAL, Marie –France LALIBERTE**Sport :** Michel BEZ, Catherine MASSON

CLAS : Anne-Marie HAINAUT, Nicolas REGNAULT

Information Web : Nicole LACAZE, Katy GABIRON

Décharges horaires

Au total nous avons 20 jours de décharges par semaine pour tous les élus. La répartition s'est faite suivant la charge de travail des différentes commissions et le besoin des élus (merci à nos camarades élus retraités).

Dates des prochains CNAS

AG 31 mai, 1 et 2 JUIN 2006

CNAS 8/9 novembre 2005 Vote : 17 présents, 16 pour, 1 abstention

CNAS 31 janvier, 1 et 2 février 2006 Vote : 17 présents, 1 pour, 1 contre

Arrêt des comptes le 4 avril 2006 Vote : 17 présents, 17 pour

Après midi rencontre avec les Clas

Débat très constructif autours des attentes des différents clas, de leurs difficultés mais aussi pour certains de leurs réussites.

Assemblée générale : 16 juin

Après le rapport de l'ancienne trésorière et du contrôleur aux comptes une bonne discussion a eu lieu.

Nous pouvons qu'approuver la présence Madame Pierre, DRH INSERM, ce qui nous a permis de lui faire part des nombreux problèmes rencontrés par les Clas en particulier leur manque de locaux ou de matériel informatique. Elle a assuré qu'elle ferait le nécessaire auprès des ADR concernées. (F Muzeau en tant que nouvelle responsable du secteur Clas a effectué un recensement des besoins qu'elle a envoyé à la direction le 24 juin)

Intervention de Carlos LABAT au nom du SNTRS-CGT à l'AG du CAES du 16 juin 2005

A nom du SNTRS-CGT, je voudrais faire part de notre attachement à la politique sociale et au CAES.

Le contexte de ces dernières années a été marqué par une perte du pouvoir d'achat des salariés due à la stagnation des salaires, au chômage qui touche toutes les familles et à la stagnation de la subvention versée par l'INSERM au CAES. Or, dans les années qui viennent, nous aurons à faire face d'une part, à l'augmentation du nombre d'ayant droit, du fait des nombreux départs à la retraite, et d'autre part, à la diminution de la masse salariale. Cette diminution est difficile à mesurer car son ampleur dépend de la capacité des salariés de la recherche à s'opposer à la politique du gouvernement de remise en cause du recrutement à l'INSERM au profit des CDD, notamment actuellement avec l'ANR.

Il faut donc, au cours du prochain mandat du CNAS, engager une action avec les personnels, les syndicats et le CAES pour obtenir une augmentation significative de la subvention versée par l'INSERM. Il s'agit du seul moyen pour répondre aux besoins du personnel.

Par ailleurs, je voudrais mettre en garde l'INSERM contre toute volonté de s'immiscer dans la gestion du CAES. Nous avons été pour le moins surpris, au dernier CTPC, par le texte sur le CAES figurant dans le Bilan Social 2004. Dans ce texte il est écrit que :

« L'approfondissement des relations sociales de l'Etablissement avec les partenaires sociaux a notamment permis de mener une politique de sensibilisation auprès du CAES visant à une gestion financière rigoureuse de cette association. Ainsi après résorption des déficits 2002 et 2003, l'exercice 2004 du CAES présente un excédent de l'ordre de 10 000 à 15 000 euros »

Il n'est pas surprenant que l'INSERM se félicite de cette situation car nous savons tous qu'il est très difficile de justifier une demande d'augmentation de la subvention quand 15 à 20% de celle-ci n'est pas utilisée !

Les syndicats ont obtenu le retrait de ce texte du Bilan social 2004 et ils ont rappelé que le CAES est une association créée par les organisations syndicales représentatives du personnel de l'Institut. Il appartient au personnel de l'INSERM !

Suite du CNAS 17 juin

Après un discours d'Anne Marie MARTY Présidente CAES pour rappeler les droits et devoirs des élus au CNAS nous avons examinés les différents secteurs.

Commission Retraités

Projets pour fin 2005

Lyon 13 et 14 octobre visite du vieux Lyon : Vote : 17 présents 17 pour

Les Iles Anglo-Normandes au départ de Saint Malo septembre 2005 : Vote : 17 présents 17 pour

Marché de Noël en croisière sur le Rhin 10/13 décembre 2005 : Vote : 17 présents 17 pour

Un dîner-spectacle sortie fin d'année au Bel Canto : Vote : 17 présents 16 pour, 1 abstention

Commission Vacances-familles :

Propositions hivers 2005/2006 séjours en allotement du 26/11/2005 au 1/04/2006 et Propositions printemps 2006 du 25/03/2006 au 27/05/2006. Vote : 15 présents 15 pour

Proposition pour la mise en place d'une subvention activité liée aux sports d'hiver avec un prix plafond de 15 euro par jour et par personne pour l'hiver 2005/2006 pour un séjour pris en charge par la commission vacances-famille. Cette activité doit être pratiqué en continu de 5 à 7 jours et peut être pour des forfaits remontés mécaniques, cours de ski, location de matériel. Vote : 15 présents 15 pour

Proposition d'achat d'une carte de 20 nuitées en région ouest, hors congés scolaire pour 4 personnes dans des villages de vacances pour 1200 euro soit 55 euro par nuit pour 4 personnes. Si cela marche bien le nombre de cartes pourra être revu en bureau. Vote : 15 présents 15 pour

Commission SLC : vote sur de nouveaux projets 2005

La Biennale de Venise du 29 au 31 octobre 2005. Vote 16 présents 16 pour

Réveillon de fin d'année au Canada du 30 décembre au 6 janvier. Vote 16 présents, 15 pour, 1 abstention

Rio de Janeiro fin janvier 2006 ou février 2006. Vote 16 présents 14 pour, 2 abstentions

Ouvrir ce voyage à d'autres partenariats car s'il n'y a pas 33 personnes le voyage est annulé

Une suggestion de certaines personnes du CNAS de travailler sur un réveillon pas cher sur PARIS.

Commission Enfance :

La commission enfance souhaite travailler pour les vacances de la toussaint avec le budget qu'il leur reste environ 70000 euros et propose un séjour subventionné de 20 à 85%. Vote : 17 présents 17 pour

Commission Information :

Un bulletin va être envoyé en juin avec un article sur les chemins de Compostelle et la nouvelle commission sport. La nouvelle responsable pense travailler sur une plaquette pour expliquer ce qu'est le CAES pour les nouveaux entrants à l'INSERM

Commission Prêts solidarités : Pas de vote

Commission Nouvelles Prestations :

Environ 29000 euros seront demandés à l'administration sur la DM4

Commission Voyage

Proposition de projet sur 4 ans sur carnet de voyage en Amérique du Sud sur les traces du CHE. En 2006, circuit au nord de l'Argentine. En 2007 circuit au sud de l'Argentine. En 2008 circuit au Pérou. En 2009 circuit en Bolivie.

Vote sur cette proposition de carnet de voyage.

Sur le deuxième projet à 1930 euro coût extérieur. Vote : 15 présents 3 pour, 2 contre, 7 abstentions, 3 ne prennent pas part au vote

La Sicile et les îles Eoliennes. Vote : 15 présents, 6 pour, 6 contre, 3 ne prennent pas part au vote

Vietnam du Sud au nord. Vote : 15 présents, 12 pour, 3 ne prennent pas part au vote

La Chine la route de la soie. Vote : 15 présents, 8 pour, 4 contre, 3 ne prennent pas part au vote

Vote sur les destinations voyages à option

Brésil. Vote : 15 présents, 13 pour, 1 contre, 1 abstention

Le Portugal. Vote : 15 présents, 11 pour, 4 contre

Les Antilles. Vote : 15 présents, 5 pour, 10 contre

La Jordanie. Vote 15 présents, 15 pour

La Bulgarie. Vote 15 présents, 15 pour

L'Algérie. Vote 15 présents, 8 pour, 7 contre

Le Mali. Vote 15 présents, 13 pour, 2 contre

Commission sport

Redéfinition de cette commission qui doit avoir pour vocation de faire émerger le sport à l'INSERM en organisant des stages d'initiation, de perfectionnement de la compétition et des rencontres en équipe en organisant des tournois. Cela ne doit plus être de la pratique de sport individuel.

Vote sur cette nouvelle définition de cette commission : Vote 15 présents, 15 pour

Vu l'importance et l'impact de cette décision il est très important que la commission organise une réunion rapidement.

CLAS

Un CLAS demande une rallonge de son budget 2005 de 1000 euros pour des sorties collectives de théâtre pour la fin d'année. Comme il n'y a pas de demande écrite, le dossier ne peut pas être étudié. Dans le cas d'une demande écrite effectuée avant le prochain CNAS, la demande pourra être étudiée en bureau.

Vote 11 présents, 7 pour, 4 contre (dont la mienne car en tant que responsable des CLAS je pense que toutes les demandes doivent être examinées ensemble.)

Villejuif le 21 avril 2005

A Madame PIERRE

Directrice des Ressources Humaines

Objet : auditions des concours internes IE (n°3, Bap A et n°4, Bap H) le lundi 16 mai 2005 (lundi de Pentecôte)

Madame la DRH,

Le SNTRS CGT refuse que les auditions des concours internes IE (n°3, Bap A et n°4, Bap H) commencent le lundi 16 mai 2005, soit le Lundi de Pentecôte, comme indiqué sur le calendrier diffusé sur le site internet de l'INSERM.

En effet, le gouvernement a pris la décision unilatérale d'imposer une journée de travail gratuite aux salariés soit disant en solidarité aux personnes âgées. Les personnes âgées n'en profiteront pas. Les premiers bénéficiaires en seront les employeurs et le budget de l'Etat. Ce n'est pas de la solidarité, c'est de l'arnaque ! Cette mesure va à l'inverse d'une véritable solidarité.

L'augmentation des salaires, le développement de l'emploi sont essentiels pour dégager des ressources permettant de répondre durablement au financement de la prise en charge de la dépendance dans le cadre de la protection sociale.

La CGT, comme d'autres syndicats et associations, propose de faire du lundi de Pentecôte une journée de mobilisation unitaire, avec arrêts de travail, pour les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail, la protection sociale et les retraites.

En conséquence, le SNTRS CGT vous demande de renoncer aux auditions des concours internes IE le lundi 16 mai 2005.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Bureau INSERM du SNTRS CGT

Jean Kister

Réponse de la DRH :

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Ressources Humaines
Ingénieurs, Techniciens, Administratifs
Recrutement et carrières

FPJ/B/SLT 2005 - 71
Dossier suivi par Sébastien Le Thuaut
Tel : 01 44 23 62 18
Mail : lethuaut@tobiac.inserm.fr

Paris, le 21 AVR. 2005

Monsieur Jean KISTER
Section Nationale Inserm SNTRS-CGT
7, rue Guy Moquet
Bâtiment 1 - BP 8
94801 Villejuif

Objet : Votre courrier électronique du 21 avril 2005

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint,

Par un courrier électronique en date du 21 avril 2005 vous me demandez d'annuler les auditions du concours interne 2005 d'accès au corps des ingénieurs d'études n° 3 BAP A-B-C-D qui se dérouleront le lundi 16 mai 2005, soit le lundi de Pentecôte.

Je ne peux accéder à votre demande pour des motifs avant tout logistiques : les convocations aux candidats ont déjà été expédiées (le 11 avril 2005). Etant donné que les candidats et les membres de jurys ont organisé leurs activités en fonction de la date de leur convocation et que les candidats de province ont déjà procédé à la réservation de leurs titres de transport, une telle annulation *a priori* entraînerait des difficultés majeures voire une rupture d'égalité de traitement entre les candidats.

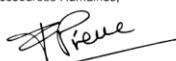
Néanmoins, si le jour de ces épreuves d'admission des problèmes de transports liés à des mouvements de grève venaient perturber le bon déroulement des auditions, chaque cas serait alors étudié avec la plus grande attention et une journée d'audition de substitution serait alors proposée.

Je vous rappelle que la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées instaure le principe d'une journée de solidarité qui a été fixée pour les personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au lundi 16 mai 2005 par un arrêté du 8 décembre 2004. Légèrement, cette journée n'est donc plus chômée mais travaillée.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général Adjoint, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Département des
Ressources Humaines,



Françoise PIERRE

Mme Pierre s'est exprimée sur son travail avec ses soutiens qui sont les ADR, une DU et certains membres de son bureau (Mme Bonoris, Mr Djian et Isabelle Langlade). Le bilan lui semble satisfaisant. Le compte rendu est intéressant et les remarques que nous avons fait (surtout le SNTRS) ont été, sinon prises en compte, du moins écoutées.

La **réunion des DU devient le centre de décision des promotions nationales**. Le classement des DU est ultra respecté par les RRH donc un dossier classé 2, 3, 4 ne sortira pas à la réunion des DU en A et donc ne sortira pas non plus des joutes des CAP pour une éventuelle promotion. Ces préparations sont déterminantes pour le pilotage des promotions.

Exemple de réunion de DU :

Rhône : 60 structures, un choix est fait sur 12 à 15 DU se répartissant sur tout le territoire et sur les différents types de structures, les décisions sont rendues en fonction des possibilités de promotions.

La description des critères de choix principaux pour le classement des échelons accélérés va être réécrite, au moins nous avons servi à quelques chose.

Les dossiers qui reviennent non remplis sont répartis en 5 catégories :

- ¼ retraités
- reprise d'activité
- dossier de personnes travaillant en dehors de l'INSERM
- disponibilités et congés parentaux
- 3 cas de mariage

Nous avons appris que seraient promouvables pour un échelon accéléré seulement les personnes susceptibles de gagner 6 mois, les autres ont été retirées des listes. Je ne sais pas si tout le monde y gagne, mais les calculs que nous devons faire sont caduques.

Nous avons discuté des problèmes des **entretiens des ITA avec leurs DU ou chefs de service**. La réponse a été que nous ne parlions que de problèmes personnels, que les personnes représentantes de l'administration, ici présentes, ne pouvaient pas envisager que ces entretiens soient bâclés étant donné que la plaquette sur GAIA envoyée à tous mettait cet entretien au centre des évaluations et donc que nous ne parlions que de problèmes d'ordre personnels. Il y a, d'autre part, le problème de la reconnaissance des élus du personnel comme représentatifs du personnel justement, et non comme personne individuelle qui ne représente qu'elle-même lors des réunions de ce type. Même si nous parlons de notre cas personnel pour appuyer nos propos.

En ce qui concerne l'indication d'un éventuel entretien : case cochée par le chef de service, il semble qu'un accord ait été trouvé en donnant la main aux ITA pour cocher cette case dans le dossier d'appréciation.

Il me paraît intéressant d'envisager une enquête nationale sur le sujet auprès des ITA et des DU et chef de service qui ont effectués ses entretiens.

Je pense que les RRH et ceux qui s'impliquent dans ces évaluations (AD, DU chef de service) se font une idée naïve de la situation voir idyllique. Selon eux, les personnes représentantes des personnels fabulent ou sont légèrement paranoïaques.

Je constate, en dehors de toute discussion, que le site de GAIA est plus accessible que l'an passé bien que ce ne soit pas parfait mais : il n'est pas possible de télécharger les listes, les tris sont toujours simples et donc peu informatifs. Bien entendu nous avons les listes fournies par mail sur fichier ZIP, mais pourquoi ne pas les télécharger directement sur GAIA ?

Nous avons constaté que **F Pierre refuse toujours l'accès direct pour les agents à leur classement régional via GAIA**. D'autre part elle n'est pas d'accord non plus pour diffuser l'information concernant la possibilité de s'adresser au RRH dans la feuille de paie. Elle propose de diffuser cette info sur GAIA. Nous devons nous déterminer pour refaire une demande au DG sur ce point.

Autre info : Françoise Pierre a fait état d'une **circulaire de la Fonction Publique** demandant qu'une **note justificative soit établie lorsqu'on promeut des agents qui sont à moins de 3 ans de la retraite!** La crainte étant que ce soit des promotions de complaisance pour leur filer un petit coup de pouce salarial avant la retraite. Je pense que nous devons exiger une info très précise sur ce point. Nous avons demandé le texte, et nous devons réagir (mais ça c'est au niveau national et même interfédéral de la fonction publique). Il faut en tout cas faire connaître la mesure.

CR rédigé par Valérie DESSIRIER et Hélène CARTERON

Ce CTPC était le premier depuis le renouvellement des CAP; les nommés sont tous issus de l'administration, aucun directeur d'unité, 3 ADR et des chefs de bureau du siège.

L'**ordre du jour** était :

- Projet de décision instituant les Comités d'Hygiène et de Sécurité
- Organisation du Département Système Informatique
- Modification du règlement intérieur

Comme souvent nous avons commencé par les questions diverses, M. BRECHOT, souffrant, ne pouvant rester toute la séance.

Le SNCS a demandé à aborder les points suivants :

- Commentaires sur le projet de la loi et les conséquences de la mise en place de l'agence ANR sur l'INSERM
- Position vis à vis du retrait sur le site Web du ministère du rapport d'expertise en Psychiatrie (fait par l'INSERM l'an passé).
- Quid des possibilités de dérogation pour prolonger son activité après 65 ans ?
- Problème du blocage pour le passage des CR2 en CR1.

Nous avons voulu discuter :

- La situation du Bureau des conditions de travail
- La suite de l'application de la loi Sapin (« résorption » de la précarité) à l'INSERM.

Au sujet de la LOPRI, il s'est contenté de dire que ce n'était qu'un projet mais qu'à son avis le sujet de l'évaluation n'était pas assez développé et pourquoi pas un rapprochement des instances entre les différents EPST pour l'évaluation des équipes mais pas pour les personnels, ce serait trop lourd.

Sur l'ANR, il a commencé par dire que cela répondait aux souhaits des chercheurs, qu'il y aurait deux phases, la première de 350 millions d'euros sur certains axes en accord avec le Conseil Scientifique, qu'il ne fallait dupliquer les efforts ce qui lui semble être aussi la volonté de Gilles Bloch (qui a été nommé directeur de cette agence). Il demandera que ces moyens reviennent aux EPST.

Je suis intervenue sur le fait qu'il n'avait pas le droit de dire que l'ANR réponde à une demande des Etats Généraux, la demande de la communauté est qu'il y ait un guichet unique pour les financements contractuels avec une base de financement récurrent de l'ordre de 70 %, ce qui est diamétralement opposés à l'orientation actuelle. M. Brechot s'est offusqué qu'on puisse le traiter de malhonnête, ce qui n'était pas mon propos, et a quitté la salle. Cela a jeté un froid mais M. Douchin a repris la séance en main.

Nous n'avons pas abordé le point sur le rapport de l'expertise Psychiatrique.

Pour les dérogations, il a été très clair, ce n'était pas la politique de l'INSERM, il y a certes la possibilité administrative mais vu le nombre de postes ce n'était pas leur choix ... à moins qu'une motion des syndicats lui demande de garder les postes pour ces prolongations au lieu de les mettre aux recrutements Cette attitude vaut pour les chercheurs et les ITA.

Pour la première fois cette année, il y a un blocage budgétaire pour les passages CR2 en CR1 d'où la demande de classement faite en CSS (49 possibilités pour 79 demandes). J'ai entendu depuis que ce blocage pourrait venir du fait que l'argent aurait pu être utilisé pour les contrats d'Interface, à suivre car ci cela est le cas, c'est inadmissible à mon avis.

Suite au départ du médecin coordonnateur, certains dossiers nous semblent en souffrance, M. Douchin nous a « rassuré » en disant qu'un intérim avait été mis en place, qu'il fonctionnait, que nous pourrions aborder les dossiers en attente (ex : les conditions de travail en CCHS), ils ont lancé un appel d'offre, des demandes sont d'ores et déjà arrivées, ce qui peut espérer un recrutement dans des délais raisonnables, pas comme les fois précédentes ; également à suivre.

Nous avons insisté pour qu'ils appliquent la loi Sapin pour une deuxième série de concours, M. Douchin a réitéré son refus arguant du peu de postes d'ITA que le ministère lui octroie.

Nous avons demandé la possibilité d'un groupe de travail examinant les CV de candidats remplissant les conditions et les priorités de l'organisme, il a maintenu son refus, peut-être si les possibilités 2006 le permettent mais l'application de la loi s'arrête en 2006. Comme quoi notre direction n'applique pas les lois quand cela l'arrange. Nous avons l'intention de continuer notre travail, il faut donc faire parvenir au syndicat les dossiers de personnes que vous connaissez et qui remplissent les conditions, par exemple ceux qui s'étaient présentés lors de la session de 2003.

Nous avons abordé les **points de l'ODJ**.

Le texte instituant les **Comités d'Hygiène et de Sécurité** reprend en grande partie la situation précédente : Mise en place d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité (à la place du CCHS), même prérogatives fixées par un texte Fonction Publique, le secrétaire général étant le président, mise en place de **Comité Spéciaux d'Hygiène et de Sécurité** (à la place des CLHS) auprès de chaque AD, l'ADR étant le président. Le nombre de représentant des personnels n'a pas changé (7 pour le CHS et 5 pour les CSHS), le nombre par syndicat est calculé selon la représentativité nationale mais il n'y a plus de quotas Chercheurs/ITA. Nous avons insisté sur la nécessité du fonctionnement de cette instance, l'administration en était d'accord et espère que la souplesse introduite le permettra. Texte voté à l'unanimité.

M.Rechassaut, responsable du **DSI**, nous a présenté la **réorganisation de son service Département des Services Informatiques**, l'organisation précédente en 5 pôles avait montré, selon lui, ses limites dans la mise en place d'opérations lourdes (EVA, Saphir notamment) et fait apparaître une difficulté à gérer la notion de service du siège comme client. Il est proposé, mais déjà dans les faits (comme d'habitude), une structuration en 2 pôles : Infrastructure et Service plus une fonction Support transversale et des délégations régionales. Le texte avec un langage très spécifique ne permettait pas vraiment de se faire une idée. Nous avons plutôt abordé les problèmes de la politique Informatique de l'Institut en

critiquant certains choix impliquant de fait le recours important à la sous traitance et que, dans la nouvelle organisation, le pôle Méthodes, indispensable dans ce cas, n'était pas assez développé. Nous avons voté contre, les autres syndicats s'abstenant. Au cours de ce débat nous avons eu droit à une attaque en règle de M. Douchin sur le tort que nous causions à l'organisme en le critiquant, donnant des armes à ceux qui veulent la fin des EPST ... Réaction vive de tous les syndicats..

Le dernier point était intitulé **Réduction du Temps de Travail**, en fait de réduction, il fallait entendre **AUGMENTATION**, nous passons de **1600 à 1607 H annuel, conséquence de la remise en cause du Lundi de Pentecôte comme jour de congé**. M. Douchin a été incapable de répondre à notre question sur les modalités d'un reversement aux personnes âgées. Tous les syndicats ont voté contre.

D'autres modifications ont été introduites dans le **règlement intérieur** : les jours fériés spécifiques à certains départements (commémoration de l'abolition de l'esclavage et St Etienne et le vendredi saint en Moselle, Bas-Rhin et Haut Rhin), la durée maximum de la pause méridienne (obligatoire) est fixée à 2H.

Nous avons des **informations** sur les points suivants :

Mise en place du **Compte Epargne Temps** (circulaire du 13 décembre 2004) : Rien de particulier par rapport à ce qui était annoncé, système assez complexe, voir les infos sur le site RH ou avec votre RRH, personne qui gèrera les CET.

Modalités de mise en place de la nouvelle **Cessation Progressive d'Activité**, globalement vous travaillez à 50 %, selon plusieurs modalités, payés 60%.

Possibilités de cotiser pour la **retraite d'annuités supplémentaires**, en effectuant un **temps partiel**. La demande doit être faite en même temps que la demande de temps partiel mais le taux de sur-cotisation n'est pas du tout intéressant, plutôt dissuasif.

Présentation du **régime de retraite additionnel obligatoire** (comme nous avons eu avec nos feuilles de salaire).

Calendrier prévisionnel des promotions et recrutements des ITA 2005 (CAP en juin, sélection professionnelle mars à juin ; concours internes, février à mai et concours externes, mai à décembre)

A noter **deux changements** pour l'organisation à venir des **examens de sélection professionnelle**, à la demande de la fonction publique, **ils ne seront plus organisés par BAP et le jury devra comprendre un élu C** (comme pour les autres concours). Nous avons protesté sur la première modification mais la fonction publique exige la fin de cette dérogation, dit M. Douchin.

Bilan de la campagne de **recrutement Handicap**, 6 agents ont pu avoir un CDD Handicap, première étape avant la titularisation contre 4 annoncés au départ ; 2 IE, 1 AI, 1TR, 2AJT. 20 candidats avaient été recensés. L'arbitrage de 4 postes pour 2005, 1AI 1 TR, 2 AJT reste faible mais nous espérons qu'ils éviteront les fins de contrat des personnes en place. N'oublions pas qu'à notre demande, des représentants du personnel siègent au CPEITH, comité qui décide des recrutements, ils sont demandeurs d'informations que vous pouvez leur donner et soulever des problèmes particuliers.

Cette réunion fut particulièrement difficile par l'attitude de la direction, la mauvaise foi du DG et le refus du secrétaire général de tout dialogue. Aucune intervention des autres membres de l'administration.

CR rédigé par Dominique LAGRANGE

Bilan CAP 2004

L'administration a envoyé à tous les élus des CAP le bilan de la session 2004, il est disponible sur le site RH. Je ne reviendrai pas sur le peu de possibilités globales mais il faut noter une **grande hétérogénéité du rapport Possibilités /Proposés** aussi bien pour les **changements de corps** (1.2%IE-IR, 3.5% AI-IE, 1.5% T-AI, 5.8% AJT-TCN et 26% AGT-AJT) que pour les **changements de grade** (accès au grade IR1 6.4%,IEHC 20%, IE1 11.4%, TCE 3.7%, TCS 10.9%, AJTP 25.9%, AJT E5 46, AGTP 25%). Pour tous, le nombre de proposés est inférieur aux promouvables mais pour ce dernier changement toutes les possibilités n'étant pas utilisées, il serait utile de voir si vraiment il y a un problème justifiant que l'agent ne soit pas proposé. L'analyse de ces chiffres montre un **problème majeur pour le corps de Techniciens**, on retrouve les chiffres les plus bas que cela soit pour l'accès à AI ou les changements de grade, et c'est le corps majoritaire des ITA, par exemple 720 sont promouvables en AI, 458 proposés. L'analyse globale des promotions ne montre pas de disparités fortes selon la BAP ou la région, par contre, le **taux de ceux classés A/proposés est très disparate de 12 % à 46%**, en moyenne 21%, pour les **changements de corps, de 27% à 65% pour les changements de grade**, moyenne 48%. A noter qu'à chaque fois, c'est au siège que l'on trouve le taux le plus bas. On trouve également une différence dans le rapport Proposés/Promouvables selon les régions, en moyenne 63% changement de corps, 80% pour changement de grades. Cela renforce nos craintes quant à la **diversité de traitement selon les AD** pour le classement régional. Pas de différence significative pour les promus selon le sexe ou son affectation. L'ancienneté moyenne pour les changements de corps est de 14 ans, variable de 7 à 18, 7 ans pour les changements de classe, 2 à 12. L'âge moyen des promus est supérieur d'environ 6 ans à l'âge moyen de la catégorie, 3 pour le changement de grade, à noter que l'âge moyen est élevé dans tous les corps.

D Lagrange

A noter l'absence de la CFTC soit seulement 9 représentants des personnels sur 10 (3 SNTRS, 2 SGEN, 3 SNCS, 1 SNIRS).

H Douchin présidait ce CTPC en présence du DG, C Bréchet.

Il y avait 3 points à l'ordre du jour :

- 1) **modification de l'organisation de l'administration centrale avec création de nouveaux départements**
- 2) **plan de formation 2005**
- 3) **Bilan social 2004**

1) nouveaux départements :

Il s'agit de la **création d'un Département Recherche Clinique et Thérapeutique (DRCT)**, issu du **Département Animation et partenariats Scientifiques (DAPS)**, de la **création d'un Département de la Politique Régionale et Européenne (DPRE)**, issu du **Département des Relations Internationales (DRI)**, et enfin de la création d'un **Département des Affaires Juridiques (DAJ)** remplaçant l'ancien « service juridique ».

Pour le Secrétaire Général, Douchin, il n'y a pas d'éléments nouveaux dans ces propositions, juste une évolution normale des structures de l'administration. L'importance de l'Europe et des Régions impose la création d'un nouveau département spécifique, séparé de l'international. L'investissement de plus en plus grand de l'INSERM dans le soutien à la recherche clinique demande aussi la création d'un nouveau Département de Recherche Clinique et Thérapeutique, ce qui permet aussi de « dégrossir » l'actuel DAPS, qui était devenu trop grand. Enfin, la création du Département des Affaires Juridiques n'est que la conséquence de l'accroissement des demandes et des missions du service juridique. Bref, pour Douchin, tout cela est seulement « technique » et il n'y aurait rien de politique dans tous ces changements !

Ensuite, chaque responsable de département a fait une présentation des missions et de l'organisation de son Département dans ce nouvel organigramme : Bisagni pour le DPRE, Chirol pour le DRI, Guedj pour le DAJ, Postaire pour le DRCT et Postel-Vinay pour le DAPS.

A noter dans ces exposés :

- **DPRE** : Madame Bisagni a indiqué que ce nouveau département aura à s'occuper, entre autres : « des pôles de compétitivités, des pôles d'excellences, des cancéropôles, des centres de recherches !!! » Rien moins que cela, on croit rêver ! Je lui ai gentiment fait remarquer qu'elle était soit naïve soit irréaliste, car je doute fort que l'INSERM, avec son nouveau département « DPRE », puisse vraiment peser très lourd sur les choix concernant toutes ces nouvelles structures qui se mettent en place hors de l'INSERM !!

- **DRI** : il s'agit de l'ancien département « international » mais sans la cellule « Europe » qui passe au DPRE

- **DAJ** : rien à dire car il y a effectivement de quoi faire un Département Juridique aujourd'hui à l'INSERM

- **DRCT** : c'est le plus important changement. Contrairement à ce que dit Douchin, nous pensons que la création de ce nouveau Département de Recherche Clinique et Thérapeutique est bien une illustration de la politique du DG qui veut transformer l'INSERM en « agence de moyens », essentiellement tournée vers les recherches appliquées à court terme (essais cliniques, les études de R&D des nouveaux médicaments, ...), lesquelles sont abandonnées par les grands groupes pharmaceutiques.

- **DAPS** : ce département assure la politique « incitative » de l'INSERM en partenariat avec les hôpitaux, les associations de malades, etc ... Il a notamment en charge les nouveaux « Programmes Nationaux de Recherches » ou PNR (voir CR du CA du 16 juin). Madame Postel-Vinay nous a très clairement montré que les thématiques des PNR sont reprises par les appels d'offres de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

Suite à ces exposés, un débat a lieu autour de la **place de l'INSERM par rapport aux nouvelles agences** récemment créées : INCa, ANR et en particulier le fait que l'ANR ait repris les mêmes thématiques que les PNR de l'INSERM, l'institut n'étant plus que le « gestionnaire » de ces appels d'offres et plus l'agence de moyen que voulait le DG. Bréchet répond que, pour lui, il n'y a pas de problème entre l'ANR et les PNR si tout cela vient « en plus » ! Il précise que l'ANR et l'INCa ne feront pas de recrutements permanents et donc il restera toujours ce rôle aux CSS de l'INSERM (à noter en effet que les appels d'offres de l'ANR, comme sans doute ceux des autres « agences », comprennent l'octroi de postes de CDD pour 3-5 ans !). Bréchet réaffirme que l'INSERM doit être à la fois un opérateur ET une agence de moyen. Il a développé les 2 raisons, selon lui, de la création de ces nouvelles agences, qui n'étaient pas de sa volonté : 1) l'absence de « visibilité » des EPST par rapport à la société et aux associations de malades, 2) l'idée partagée par certains au gouvernement que les EPST sont « irréformables ». C'est pourquoi il a proposé une « troisième voie » afin de démontrer que l'INSERM savait « évoluer » sans se faire imposer des changements par les autres. Reste à savoir si cela ne ressemble pas plutôt à

une fuite en avant, Bréchet ayant ces dernières années mis en œuvre des changements dans le fonctionnement de l'INSERM qui vont tous dans le sens de plus de libéralisme, de casse des statuts des personnels, de remise en cause de la démocratie en diminuant le poids des instances scientifiques élues, et ce, sans que le gouvernement lui impose quelque chose ! (par exemple, les contrats d'interface, l'inversion du taux de recrutement CR2/CR1 ...).

Au sujet des Départements DRCT et DAPS, je suis intervenu sur la quasi mise à l'écart de la « cellule Qualité » qui n'aurait plus qu'un rôle de « support » à ces deux départements. J'ai demandé que soit rajouté dans les missions de cette cellule Qualité son rôle initial lequel était de « contribuer à promouvoir la démarche qualité au sein des structures de recherches fondamentales et cliniques de l'INSERM ». En effet, la nouvelle organisation « oubliait » le rôle de soutien de la cellule Qualité à toutes les unités qui souhaitaient améliorer leurs protocoles de recherche aussi bien en recherche fondamentale qu'en recherche clinique. Le DG, un peu surpris par mon argumentation, n'a pu qu'approuver ma demande et donc ma proposition d'amendement aux textes proposés a été acceptée.

Les représentants des personnels ont demandé une interruption de séance pour se concerter avant les votes pour la création de ces nouveaux départements.

Vote sur chacun des Départements :

DRI : 8 abstentions (3 SNTRS, 3 SNCS, 2 SGEN) et 10 pour (9 Administration et 1 SNIRS)

DPRE : 8 abstentions (3 SNTRS, 3 SNCS, 2 SGEN) et 10 pour (9 Administration et 1 SNIRS)

DRCT : 9 abstentions (3 SNTRS, 3 SNCS, 2 SGEN, 1 SNIRS) et 9 pour (9 Administration)

DAPS : 9 abstentions (3 SNTRS, 3 SNCS, 2 SGEN, 1 SNIRS) et 9 pour (9 Administration)

DAJ : 19 pour

Vote global sur tous les Départements :

9 abstentions (3 SNTRS, 3 SNCS, 2 SGEN, 1 SNIRS) et 9 pour (9 Administration)

2) Bilan Social 2004

Voir aussi les remarques faites lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2005 (CR dans ce numéro).

Le fait le plus marquant a été notre surprise en lisant le texte écrit par le Bureau de la Politique Sociale (DPS) sur le CAES figurant dans le Bilan Social 2004 :

« L'approfondissement des relations sociales de l'Etablissement avec les partenaires sociaux a notamment permis de mener une politique de sensibilisation auprès du CAES visant à une gestion financière rigoureuse de cette association. Ainsi après résorption des déficits 2002 et 2003, l'exercice 2004 du CAES présente un excédent de l'ordre de 10 000 à 15 000 euros »

Nous avons demandé le retrait de ce texte qui était une remise en cause de l'indépendance du CAES, association créée et gérée par les représentants des personnels de l'INSERM. Douchin et F Pierre (DRH) ont fait mine d'être très surpris et ont accepté de retirer cette phrase.

3) Plan de formation 2005

Pas grand chose à dire, il a été adopté à l'unanimité.

CR rédigé par Jean KISTER

Quant Monsieur Réchaussat, Directeur du Département des Services Informatiques (DSI) de l'INSERM fait de l'humour .. noir !

Dans un éditio du bulletin du DSI (DSInfos N°54 daté du 1^{er} avril 2005), Réchaussat a écrit :

« Le dispositif de contrôle entrée/sortie par badges est en cours d'installation à Auteuil. Il permettra de mieux sécuriser le bâtiment et grâce à l'enregistrement des passages sur un serveur de Villejuif interfacé avec Sirène, de faciliter le calcul des plus ou moins values à appliquer à la prime de recherche des agents. Cette innovation testée en vraie grandeur au DSI pourra servir ensuite au siège de Tolbiac, où un projet de badge est à l'étude »

Il est exact que la mise en place des badges est en cours au siège du DSI à Auteuil mais le projet d'interfaçage avec le logiciel de gestion des personnels de l'INSERM Sirène pour le calcul des primes est un « poisson d'avril » !! Nous avons interpellé, lors du CTPC du 11 mai, Douchin et F Pierre sur ce sujet, lesquels ont été aussi scandalisés de ces méthodes que nous ! Le sieur Réchaussat s'est ensuite vaguement excusé lors d'un éditio d'un autre numéro du DSInfos.

L'humour mal placé du Directeur du DSI ne fait qu'illustrer son total mépris pour les personnels et son incompétence !! Choses que peuvent vérifier tous les jours les personnels du DSI dans les pratiques récurrentes d'harcèlement de ce Directeur ! Mais ceux-ci savent aussi résister et ce n'est pas par hasard s'ils sont de plus en plus nombreux à se syndiquer au SNTRS CGT !!

Compte Rendu du CHS INSERM du 11 mai 2005

(Sous la présidence de Hervé Douchin (still alive ...pourtant on ne l'attendait plus !)

Après approbation du projet de CR du précédent CCHS, H Douchin annonce que le CCHS (devenu CHS) se réunira une fois par trimestre.

1) Jacques Simon, chargé de mission à la veille technologique, présente un fort beau document élaboré avec un groupe de travail composé d'ingénieurs HS et des personnels qui définit un cadre obligatoire pour la prévention dans les L2. La diffusion de ce document doit être accompagnée de séminaires. Les DU décident de qui est habilité à pénétrer dans le L2. Pour les L2 communs J SIMON propose la mise en place d'un comité de gestion pour la partie financière, les décisions d'habilitation et de manip à effectuer en L2. Douchin précise que les décideurs, outre les DU sont aussi l'ADR et les IHS.

Questions sur la mise en œuvre pratique de l'utilisation de cet outil : A Soulié (SGEN) : Comment assurer une diffusion efficace. Elle préconise que l'IHS aille sur chaque site, pour l'adapter et suggère aussi sa diffusion via les correspondants HS. P Montcourrier (SNCS) suggère de le mettre en intranet réservé aux personnels INSERM (Réserve de Douchin : il faut faire une liste précise des personnels). Mme Poccioli Inspecteur HS souligne que les responsables de labo doivent veiller à son application (*sic !!!!*). J Kister (SNTRS) rappelle le caractère problématique de la maintenance (reposant sur le budget des unités) d'où certaines défaillances. Douchin dit que ça doit être inclus dans le guide des responsabilités des DU (*Merci pour les personnels !*)

Monsieur La Chappelle (responsable des animaleries) donne une information sur les zones de confinement en animalerie : les PSM2 et 3 sont inadaptés aux animaleries.

Consensus : "on va essayer de faire des recommandations". (!)

2) Jacques Simon présente encore un "guide pour les plans d'urgence", réclamé par les IHS.

- Il faut définir qui doit être recensé
- Faire une fiche pour faciliter l'accès aux documents (savoir où ils sont) (!). Les mêmes documents doivent être à l'AD.
- Il faudrait un n° d'appel d'urgence spécial à l'AD.
- Problème des locaux à accès restreint : donner les codes (à l'AD ?) si on ne veut pas qu'on casse les portes.
- Obligation de mettre en place une cellule de sécurité.

S Labaume (SNTRS) pose le problème de la mise à jour de ces documents. P Montcourrier demande qui installe ce plan d'urgence et demande si les AD sont au courant des risques externes (inondation, par exemple). Douchin se félicite que ce guide permette aux DU d'avoir le schéma d'un plan d'urgence. J Simon conclut que les AD doivent veiller à ce qu'il fonctionne (*tout baigne !*).

3) Jacques Simon (*c'était son jour !*) présente un cahier des charges pour harmoniser le contrôle des Poste de Sécurité Micro biologique, notamment des PSM 2 (protection par rapport aux aérosols infectieux) .

Il s'agit de mettre en place une méthode de contrôle

- Fiable
- Aisément réalisable in situ
- D'un coût raisonnable
- Proche des activités des laboratoires
- Comparable à la technique utilisée lors des essais de certification des normes NF (technique mise au point par le LNE - laboratoire national d'essais)

Il indique qu'il y a un financement AQCEN (??) relevant du plan du ministère de 5800€ pour l'INSERM. Douchin souligne qu'il s'agit d'aller vers une méthode liste validée pour l'habilitation au contrôle. Mais A Soulié fait remarquer que certaines régions ne trouvent pas d'entreprises pour effectuer ce contrôle. Mme Poccioli rappelle que les contrôles des PSM sont obligatoires et qu'il faut un suivi des prescriptions du contrôle, ne pas laisser de PSM non contrôlable...A Soulié considère qu'il faut sensibiliser les AD. J Simon dit que c'est aux IHS et aux AD de trouver les entreprises, par appel d'offre.

Commentaire de l'auteur : cette 1^{ère} séquence a bouffé pratiquement tout le temps (de plus en plus raccourci des séances du CHS). On nous a présenté de fort belles intentions, sur papier glacé et sous couverture couleur plastifiée. Quels engagements sont réellement pris par la direction de l'organisme pour mettre en œuvre toutes ces belles idées et assurer effectivement la sécurité des personnels ???? (Ce CR aussi fidèle que possible vous en laisse juge).

4) Bilan des réunions des CLHS 2002-2004 par un groupe de travail composé de MJ Leroy-Zamia (SNCS), P Montcourrier (SNCS) et A Soulié (SGEN)

(Ces camarades ont fait un très gros boulot qu'ils ont malheureusement été obligés de présenter à la va vite, vu le temps qui restait Il y a un document de bilan de 10 pages avec annexe, j'en extrais ci-dessous des points signalés lors du CHS mais aussi quelques uns, d'importance, qu'ils n'ont pas eu le temps de dire).

Les principales caractéristiques de ce bilan sont :

- Une très grande variabilité dans l'activité des CLHS (devenus maintenant CSHS (Comité Spéciaux HS) (??), en terme de nombre de réunions annuelles par année, ce nombre étant parfois égal à 0.
- Il y a un problème de la mise en place des comités (faute de représentants du personnel disponibles).
- Il y a un problème de la diffusion des documents de prévention via les CLHS.

Des points positifs (initiatives originales) : (entre autres, pour l'ensemble voir document)

- Uniformisation de la collecte des déchets par une seule société dans plusieurs AD d'une même région.(Paris V, VI, VII et autres régions).
- Etablissement de fiches de renseignements individuelles pour les stagiaires (Rouen)
- Création d'enquêtes spécifiques sur l'utilisation des blouses et gants (Paris V)
- Début de sensibilisation à la préparation de plans d'urgence en cas de catastrophe Paris V, VI, VII, Toulouse, Bordeaux, Alsace, Marseille)
- Mise en place de cellules de crise (animaleries) :Marseille
- Création d'un livret pour les nouveaux entrants.

Problèmes essentiels abordés par les participants à l'enquête :

- **La formation** et notamment la formation des Correspondants HS.
- Il y a un problème de **vocation des correspondants**.

- **Le travail en horaires décalé et le travail isolé.** Grande difficulté à faire appliquer les règles.
- **Le suivi médical :** plusieurs médecins de prévention déplorent de manquer de temps pour bien suivre, les femmes enceintes, les reprises après arrêt etc...
- **La non déclaration des Accidents du travail**
- **L'absence de couverture sociale** des Hors statut
- Difficultés dans l'**application des règles anti-tabac.**
- Articulation délicate entre **secret médical et prévention rapide** dans les cas de grande contagiosité.
- **Les visites de labo : peu de CLHS en organisent.** L'analyse des incidents /accidents n'est pas systématique. Les registres sont "bien tenus" mais avec des canevas très différents selon les régions. Les visites d'inspection ne ciblent que certaines unités.
- **Problèmes de bâtiments :**
 - défaut de ventilation parfois suivis de malaises,
 - bruits dans les locaux de travail,
 - manque d'information des personnels lors des désamiantage,
 - très peu d'accessibilité handicapés
 - légionellose dans les circuits d'eau chaude

- **Les risques en laboratoires :**

Risque chimique plutôt bien traité, mais problèmes récurrents : manque d'armoires toxiques, mauvaise utilisation des protections individuelles, irrégularités des contrôles de matériels de sécurité.

Risque radioactif : Problèmes graves radioéléments manipulés sans agrément, sans dosimétrie, sans pièce agréée.

Risque bio : irrégularité des contrôles de PSM, transports dans des véhicules personnels, Problèmes d'approvisionnement en sang humain.

Risque incendie : encombrement, insuffisance des coupe-feu, des exercices d'évacuation, frigos peu sécurisés, au moins 6 départs de feu avec danger permanent.

Animaux : positif : comités d'éthique mis en place. Davantage de formations.

Elimination des déchets : il reste des problèmes pour effectuer le tri. Entassement de déchets lors de fermeture d'unité.

En général : bon accueil des journées de prévention. Bon contrôle des appareils à pression et de la conformité électrique.

Discussion :

P Montcourrier propose d'intégrer au DUE le recensement des secouristes et d'en former. Il propose de remettre à L'ODJ d'un CHS, l'uniformisation des procédures pour les CLHS. Il est souligné la nécessaire responsabilisation des AD dans les réunions des CLHS. O Delapeyrière (SGEN) et H Carteron : Le rôle des correspondants est difficile et ingrat. Il faut les motiver, leur donner des droits et reconnaître leur travail dans leur évaluation individuelle. Le Dr Rosenfeld, qui assure l'interim en l'absence de médecin coordonnateur nommé après le départ du Dr Beigbeder, dit qu'il y a levée du secret médical pour les AT-MP et que certaines maladies contagieuses doivent faire l'objet de déclaration dans les DDASS. Elle souligne le problème des étudiants par rapport à la radioactivité . Les résultats doivent être transmis à l'université. Douchin dit « qu'on réfléchira lors des journées de prévention » (!!!) Mme Chemla indique que pour la légionellose à Paris V "c'est les locaux de la fac" (CONCLUSIONS ???!!!!). A Berthaux n'a eu aucune réponse des organisations syndicales pour le CSHS de Necker, à former.

5) QUESTIONS DIVERSES :

a) Désamiantage Necker :

A Berthaux indique qu'il y a eu dépassement des normes au cours de 8 journées d'octobre à février. Il y a eu 34,6 fibres/litre d'air. Le 17 février la société Bouygues s'est séparée de la société de désamiantage. Il y a eu arrêt des travaux et demande d'expertise judiciaire. IL doit y avoir un pré-rapport en juillet et un rapport en septembre. J Kister explique que la multiplication du dépassement de la norme (qui est de 5 fibres/litre) est lié à la nature de l'amiante utilisé à Necker , le progypsol, très friable et se décrochant à la moindre vibration, avec contamination y compris hors des zones de confinement. Le SNTRS a fait appel à l'inspecteur du travail qui s'est étonné du peu de réaction à la situation. J Kister rappelle la position du SNTRS. Pas de reprise des travaux sans évacuation. Mise en place d'un suivi médical : faire une liste des personnels potentiellement exposés.

b) Souffrance au travail des personnels administratifs : (problème à l'ODJ du précédent CHS, non traité en l'absence du médecin coordonnateur, remis à l'ODJ, à la demande du SNTRS)

Le Dr Rosenfeld, indique qu'il ne s'agit pas seulement des personnels du siège. L'enquête a porté sur 54 % des effectifs administratifs. Il y a eu beaucoup de remontées : beaucoup de souffrance liée à la mise en œuvre du logiciel SAFIR. Les personnels se sont trouvés sans moyens de réponse car ils maîtrisaient mal l'outil. Il y a eu des dysfonctionnements très importants. Les personnels ont du travailler tard le soir, voir le week-end pour parvenir à effectuer leur tâche. Sur les dysfonctionnements il semble qu'il y ait eu "décalage entre ce qui a été demandé aux informaticiens et la manière d'utiliser l'outil". H Carteron signale qu'il y a eu des pressions au niveau de l'organisation du travail. Elle demande si les médecins peuvent émettre des recommandations pour prévenir ce type de problème. Le Dr Rosenfeld n'a pas de recommandations. Elle suggère de faire une analyse des causes et C Masson (SNIRS) de faire une enquête sur les causes. Douchin ne répond pas.

c) Singe Herpès B à Nantes

J Kister demande une information sur le problème d'un singe Herpès B à Nantes. H Carteron interroge sur la possibilité du choix d'une autre origine pour les singes. François Lachappelle indique que tous les primates, quelle que soit leur origine sont porteur d'herpès B plus ou moins pathogène. Il n'y a pas d'origine exempte, y compris l'île Maurice. Il y a danger particulier quand il y a croisement de 2 souches différentes (Mulata et humain). Sur le cas de Nantes, c'était uniquement Mulata. Le risque de contamination est très faible. Par rapport à cette seroconversion, l'animal avait été contrôlé 2 fois négatif. Il n'existe pas de test discriminant pour tous les types d'herpès B. On n'a pas le moyen de savoir si la contamination vient du singe ou de la manip. L'Herpès trouvé A3 présente très peu de risque de contamination. Préconisation de F Lachappelle : Transmettre l'information au BEA (Bureau de l'Expérimentation Animale – ce qui n'avait pas été fait-). Sur ce cas il a été décidé de ne pas conserver les singes porteurs (*Contradiction avec info ci-dessus que tous les singes sont porteurs ???*). Il faut conserver les carcasses pour identifier les virus par PCR. On va rédiger une procédure spécifique .

H Carteron demande un retour d'expérience. F Lachappelle s'y engage.

CR rédigé par Hélène CARTERON

Tract du SNTRS sur les Fuites d'amiante à Necker

Paris le 14 Février 2005

Madame GUYOT

Inspection du Travail

Section 15C

9-11 rue Georges PITARD

75015 PARIS

Copies à :

- **Monsieur le Doyen BERCHE, Faculté de Médecine René Descartes Paris 5**
- **Monsieur DOUCHIN, Secrétaire Général de l'INSERM, Président du CCHS INSERM**
- **Madame BERTAULT, Administratrice Déléguée Régionale INSERM, ADR Paris V**
- **Madame PULCINI, Inspectrice Hygiène et Sécurité de l'INSERM**

Madame l'Inspectrice du Travail,

Nous sommes un syndicat représentatif (Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique, SNTRS CGT) des personnels de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM). Notre syndicat a été informé à propos des **multiples alertes, suivies d'ordre d'évacuation des locaux, qui se sont produites sur le site du CHU Necker lors des travaux de désamiantage** depuis le mois d'octobre 2004, et particulièrement nombreuses depuis le début de l'année 2005 (fuites d'amiante dans la tour « IGH » dépassant le seuil des 5 fibres par litre, avec dernièrement des niveaux importants de plus de 31 fibres par litre, où se trouvent des unités INSERM).

Nous sommes inquiets des éventuelles conséquences en terme de santé pour les salariés des entreprises présentes sur ce chantier ainsi que pour les personnels travaillant dans les laboratoires du site, de l'INSERM et de l'Université.

De plus ces incidents multiples ont entraîné une importante déstabilisation du travail scientifique des laboratoires de recherches avec pertes de matériels biologiques, abandon d'expériences en cours, retards conséquents dans l'avancée des travaux de recherches des chercheurs et aussi des étudiants en thèses.

Nous pensons que la situation actuelle d'alertes quasi quotidiennes montre à l'évidence que la sécurité de ce chantier de désamiantage n'est plus assurée aujourd'hui. **Nous vous demandons donc une intervention en urgence de vos services passant par un arrêt immédiat du chantier.**

Nous sommes par ailleurs très choqués d'entendre de la part de certains responsables administratifs du site qu'il suffirait d'augmenter le niveau d'alerte pour « éviter des évacuations inutiles ». Outre que la loi impose le respect du seuil d'alerte de 5 fibre par litre, il nous semble très peu scientifique de régler un problème de fuites récurrentes de cette façon : cela correspond à se mettre un bandeau sur les yeux pour ne plus voir les problèmes.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame l'Inspectrice du Travail, nos salutations distinguées.

Pour la section nationale INSERM du SNTRS CGT

Jean KISTER

Secrétaire Général Adjoint du SNTRS CGT

Bonne nouvelle !

FÉLICITATIONS !!

Carlos LABAT vient de réussir le concours interne IE de l'INSERM : ainsi il rentre définitivement dans la fonction publique, après des années de galère comme "contractuel" niveau technicien, sans aucune promotion ni échelon accéléré, du fait de sa nationalité uruguayenne!

Et cela s'arrose !!

jean Kister

C'était la première réunion de la CNPS depuis son renouvellement, nous n'avions pas eu de réunion depuis un an. L'ordre du jour était :

- Présentation de la Politique Sociale mise en œuvre depuis 2001
- Bilan en 2004
- Perspectives pour 2005

Le dossier est au syndicat, si cela vous intéresse.

Il faut noter une **augmentation régulière du budget**, 33% sur 3 ans, mais **une diminution cette année du pourcentage de la masse salariale** : 1,43% (1,85% en 2003), cela veut dire qu'on consacre moins d'argent par agent.

Le secteur le plus important (financièrement) est **la restauration, 48%**. L'augmentation des prix, la remise à niveau de beaucoup de conventions expliquent son augmentation importante +23 %.

La présentation de tout le dossier était assez comptable, nous avons demandé une étude plus qualitative sur l'impact vis à vis des personnels. Cela devrait être fait pour la restauration.

L'autre gros secteur c'est le **CAES, 36%**. Je ne développerai pas, vous savez bien les problèmes du CAES, à noter une **augmentation de +1%**.

Le troisième poste concerne la **Médecine de Prévention 10 %, augmentation +12%**.

A cette occasion on nous a présenté **Mme Karli, recrutée récemment médecin coordinatrice**, elle a été auparavant au CNRS. Maintenant tous les secteurs sont couverts.

Le bilan du **réseau des assistantes sociales** était très succinct, contrairement à celui de 2003. Peut être cela est du au départ de la responsable mais peut être aussi au contenu du bilan car outre, les problèmes sociaux classiques, il faisait apparaître un **nombre non négligeable de consultations pour souffrance au travail**. Le choix de professionnels inter-entreprises n'a pas donné satisfaction, pas assez de suivi, manque de connaissance de l'environnement professionnel des agents, du statut, constat partagé par les autres EPST, ils vont donc essayer de passer des accords entre eux.

Des éléments connus postérieurement à cette réunion montrent un **gros problème de fonctionnement entre le Bureau de la Politique Sociale et le réseau des assistantes sociales**, à suivre.

6 Postes en 2004 ont été réservés pour la **titularisation de travailleurs handicapés**, essentiellement en CEC auparavant. Depuis la mise en œuvre de cette procédure, tous les recrutements sur postes CDD- handicap ont été recrutés, validant ainsi la démarche. La disparition des CES et CEC remplacés par des Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrat d'Avenir (CA) demande une adaptation de la procédure.

Nouvelles actions envisagées :

- Mutualisation du réseau des Assistantes Sociales
- Possibilités d'un **prêt bonifié** (pour le logement, la caution) pour les nouveaux recrutés et ceux effectuant une mobilité. Ce système existe déjà au CNRS
- Possibilités de **Titre Emploi Service**, aide aux parents (garde d'enfants, soutien scolaire) et aux personnes dont la situation implique l'aide de tierces personnes (invalidité)
- Etude pour une informatisation des élections professionnelles à l'INSERM

CR rédigé par Dominique LAGRANGE

**Nominations des représentants du SNTRS-CGT
aux Comités Spéciaux Hygiène et Sécurité (CSHS) 2005**

Siège Tolbiac

titulaires	Bertrand Morache	Isabelle Perseil
Suppléants	Marie-Thérèse Le Gloane	Mohamed Khafif

ADR2 Marseille

titulaires	Corrine Béziers La Fosse	Brigitte Pantat
Suppléants	Eric Lecoq	

ADR4 Toulouse

titulaires	Françoise Pujol	Martine Guiraud
Suppléants	Marc Jousseau	Dominique Lagrange

ADR5 Lyon, Rhône-Alpes, Auvergne

titulaires	Isabelle Gaillard	Gilles Bailly
Suppléants	Alain Herbet	Mohamad Arzi

ADR7Lille

titulaires	Laurent Allart	Marlène Mortuaire
Suppléants	Amena Ben Younes	Anita Lecuppré

ADR8 Montpellier, Languedoc-Roussillon

titulaires	Mireille Gallego	Jacqueline Siméoni
Suppléants	Ibrahim Tadjou	

ADR9 Bordeaux,Poitou-Charentes, Centre

titulaires	Nicole Grillon	Isabelle Batby
Suppléants	Martine Kharouby	Anne Leroux

ADR 9 Pays de Loire, Bretagne

titulaires	Patrick Robert	Michel Rauch
Suppléants	Guillaume Jehenne	Gwenaelle Le Moigne

ADR16 Strasbourg

titulaires	Jochen Barths	Florence Lesecq
Suppléants	Eric Blondelle	Stéphane Dufour

ADR16 Grand Est

titulaires	Violette Koziel-Vigeron	Claudia Gallina-Muller
Suppléants	Gabrielle Bernard-Franchi	Pascale Louvat

ADR Paris-V Saint- Anne

titulaires	Corinne Canestrelli	Suzanne Daubanes
Suppléants	Olivier Babin	Monique Hérissé

ADR Paris-VI Salpêtrière, St Antoine, Broussais, Cordeliers

titulaires	Joseph Andréani	Philippe Martin Hardy
Suppléants	Alain Giron	Roberto Flores

ADR Paris-VII Bichat, Beaujon, Widal, Jussieu

titulaires	Sylvaine Labaume	Marie-Pierre Font
Suppléants	Micheline Duriez	Catherine Coirault

ADR Paris-XI Villejuif, Chatenay, Orsay, Clamart, Bicêtre, Palaiseau

titulaires	Catherine Driancourt	Eric Lanvers
Suppléants	Françoise Courtin	Andrée Mathé

ADR Paris-XII Créteil, Saint-Maurice, Pasteur, Muséum, Guadeloupe

titulaires	Géraldine Toutirais	Madeleine Monge
Suppléants	Hélène Carteron	Hervé Gendrot